

LE MOT DU PRESIDENT

2022 Quelle année !

Canicules, sécheresses, incendies, tempêtesC'est le cocktail du changement climatique, depuis le temps qu'on en parleAujourd'hui comme demain ce sera très probablement notre quotidien car l'hiver 2023 est dans la continuité avec pas vraiment de neige, pas vraiment de pluie et des températures qui battent des records avec en plus des niveaux d'eau très inquiétants dans nos lacs et nos rivières, **du quasi jamais vu !**

Alors que dire de plus ! Peut-être que nous n'avons jamais autant fait pour nos rivières avec la mise en place de SAGE, SDAGE, Contrat de rivière, Gemapi avec les travaux d'arasement de seuils pour la continuité écologique et sédimentaires, renaturation, réhabilitation du milieu avec création de caches, remise en état de frayères, suivi d'écrevisses autochtones Aujourd'hui avec le réchauffement climatique qui est bien présent, tout semble gâché !

De plus le gouvernement dans le but de faciliter la mise en place d'énergie renouvelable vient d'assouplir les démarches administratives pour de nouvelles microcentrales électriques. Alors, je ne vous fais pas un dessin sur le risque d'en voir fleurir sur nos dernières rivières encore présagées ! Soyons vigilants !

En fin d'année, la suppression dans l'arrêté préfectoral annuel des parcours No kill qui représente 0,7% du linéaire de nos cours d'eau par la DDT et l'OFB est venue enflammer notre FD.

C'était chaud ! Heureusement à force de ténacité et de dialogue un terrain d'entente est venu à quelques jours de l'ouverture éteindre l'incendie par la mise en place d'un arrêté spécifique spécial No Kill.

Pour rappel, notre rôle et nos missions sont de **surveiller pour protéger, de restaurer et d'aménager, d'éduquer pour sensibiliser, d'étudier pour mieux gérer** sans oublier de **promouvoir pour développer**. Tous nos engagements sont là !

Et c'est avec nos 66 Aappma que tout au long de l'année nous avons pu remplir le contrat.

Pontons PMR, Géopêche, cartographie du domaine des Aappma, suivi d'écrevisses, travaux en rivière, marquage à l'Alizarine d'alevins, films pour la mise en valeur de notre territoire, suivi dans le cadre du démantèlement des barrages sur la Romanche, pêches électriques d'inventaires, de sauvetage, etc....

La cerise sur le gâteau est la création de notre étang pédagogique dans le parc fédéral ainsi que la dynamisation de la MPN avec la mise en place de « digital » pour encore mieux accrocher nos jeunes avec deux « explore Game »

L'inauguration est prévue cet été

Je tenais à remercier l'équipe fédéral, élus, salariés et nos partenaires qui grâce à leurs implications et leurs dynamismes ont réussi à tenir le cap de cette première année de mandat. Je reste confiant pour le monde de la pêche dans ses missions malgré les difficultés. Pour nous tous le partage de l'eau, ce bien si précieux doit rester une évidence !

Bien cordialement

Hervé BONZI

H. BONZI

PRESENTATION GENERALE

DE LA FEDERATION

La Fédération de l'Isère est une association **pour la pêche et la protection du milieu aquatique** conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901. Elle est identifiée au SIRET sous le numéro 399 670 819 00024 et déclarée en Préfecture de l'Isère.

Chargée de par la loi de missions d'intérêt général, elle a le caractère d'un établissement d'utilité publique. La Fédération est agréée au titre de l'article L142-2 du code de l'environnement relatif à la protection de la nature et de l'environnement (renouvellement obtenu en 2017).

De par ses statuts, elle adhère à la Fédération Nationale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques et lui verse donc une cotisation. Elle doit respecter les orientations décidées par cette Fédération.

COMPETENCES ET OBJET

La Fédération est compétente sur l'ensemble du département de l'Isère ; elle regroupe obligatoirement toutes les AAPPMA du Département et l'Association Départementale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets.

La Fédération a pour objet :

- **Le développement durable de la pêche amateur, la mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche** par toutes mesures adaptées en cohérence avec les orientations nationales
- **La protection des milieux aquatique**, la mise en valeur et surveillance du domaine piscicole départemental,

La Fédération définit et coordonne les actions des associations adhérentes concourant à cet objet et peut être chargée de toutes missions d'intérêt général en rapport avec son objet social.

MOYENS HUMAINS ACTUELS

LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : en 2021

Président : Hervé BONZI

Trésorier : Jean François BIGOT

Vice - Président : Pierre CHABRIERE

Vice - Président délégué : Christian ALVARES

Secrétaire : Michel DUFRESNE

Secrétaire adjoint : François BITH

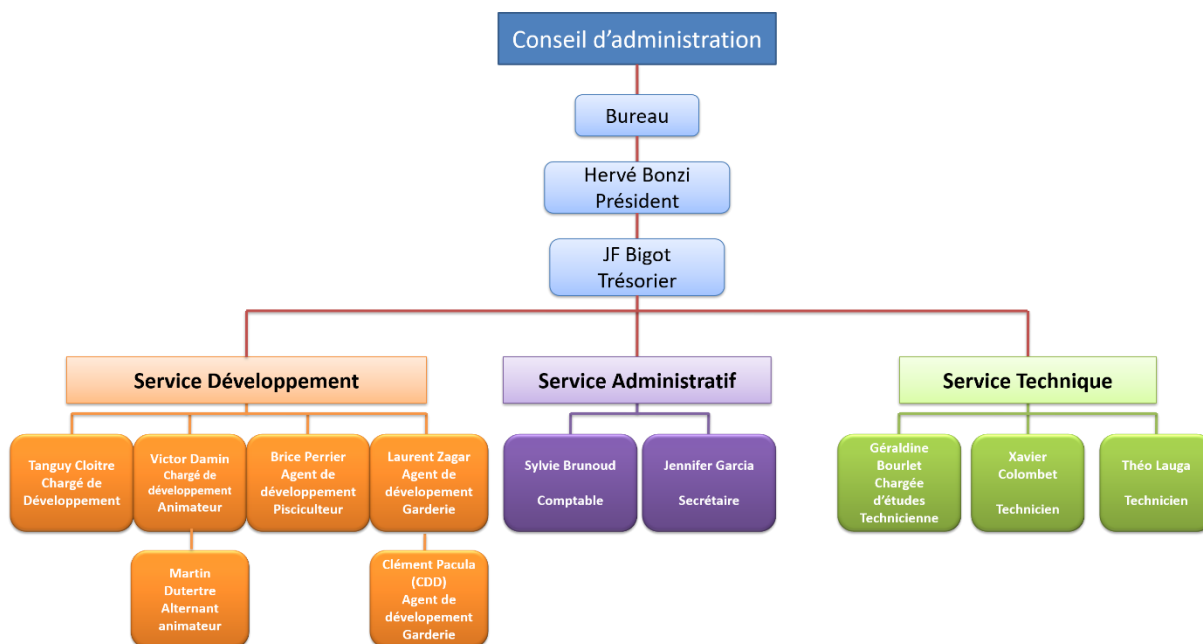
Membres : Lucien BONO, Angello PASSAT, José PEREIRA, Bernard PERRIER, Alain PETROU, Jacques PLANTIER, Stéphane PETITPAS, Josselin VALLIER, Guy VILLETON

Membre de droit : FAVIER Pierre

Membre coopté : PETROU Alain

Fin 2022, l'équipe est composée de 11 salariés qui mettent en œuvre la politique du Conseil d'Administration.

Au cours de l'année, autant que de besoins, des réunions d'équipe se tiennent le plus souvent par pôle.



GOUVERNANCE

Au cours de l'année 2022, le **Conseil d'Administration** s'est réuni aux dates suivantes :
14 mars - 22 mars - 1^{er} avril - 22 avril - 24 juin - 7 octobre - 16 décembre

A chaque fois, le quorum était atteint et les membres ont délibéré sur les opérations ou engagements légaux relatifs aux missions ou objets relatifs aux statuts fédéraux. Les comptes-rendus sont consignés dans un cahier général, adressés aux AAPPMA et le personnel, et validés systématiquement au CA suivant.

Le bureau s'est réuni :

14 mars - 20 mai - 24 juin - 4 août - 7 septembre - 7 Octobre - 23 Octobre - 23 novembre

Il y a eu 10 **réunions de Bassins Versant**

2 réunions 2 élus/salariés , en Mai et Décembre

L'Assemblée Générale, s'est tenue le 2 Avril à Cognin les gorges

La réunion des Présidents s'est tenue le 15 octobre à Mens. Les membres et les invités partenaires de la Fédération ont été accueillis par l'AAPPMA de Mens. Conformément aux statuts de la Fédération, les décisions, les votes ont été consignés dans un Compte rendu transmis aux AAPPMA.



PARTICIPATION AUX INSTANCES

La Fédération participe aux instances dont elle est membre en agissant dans l'intérêt des pêcheurs et en s'appuyant sur les missions issues de ses statuts : la promotion de la pêche et la protection des milieux aquatiques.

A ce titre, elle a siégé dans :

- **ARPARA** : Association Régionale Pêche Auvergne Rhône Alpes
- **CHI** : Club Halieutique Interdépartemental
- **UFBRMC** : Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée et Corse
- **CODERST** : Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires
- **MRM** : Migrateurs Rhône Méditerranée,
- **CEN** : Conservatoire des Espaces Naturel
- **Comité Départemental de l'Eau** : compte tenu des enjeux importants relatifs aux problématiques « sécheresse », la Fédération a été présente aux divers CDE. Elle a, dans la mesure du possible, contribué, de par sa connaissance du terrain, à fournir aux membres des éléments leur permettant de mieux visualiser la situation des cours d'eau.
- **SAGE Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et Contrats de rivière**
La Fédération s'investit en tant que partenaire sur l'ensemble des contrats de rivière ou procédures relatives à l'eau sur le département,
- **AG et Congrès de la FNPF** : Fédération Nationale de la Pêche en France à Paris (FNPF) et AG du **SNSAPL** (Syndicat National des Structures Associatives de la Pêche de Loisir)
- Comité de Gestion du Grand Cormorans,
- Diverses procédures contractuelles : contrats de rivières, Symbhi, SAGE, ENS, Natura 2000, RNR, ...

PARTENAIRES

La Fédération se positionne comme un acteur départemental dans le domaine des milieux aquatiques et du développement du loisir pêche. A ce titre, elle s'est engagée dans une politique partenariale avec les organismes suivants :

<ul style="list-style-type: none"> - Région Auvergne-Rhône-Alpes : au travers de la Convention Pluri annuelle d'Objectifs, 	
<ul style="list-style-type: none"> - Agence de l'Eau : au travers de l'Accord-Cadre et divers dossiers spécifiques aux actions fédérales 	
<ul style="list-style-type: none"> - Département de l'Isère : au travers de la convention « ENS et politique de l'Eau » 	
<ul style="list-style-type: none"> - EDF : au travers de : <ul style="list-style-type: none"> . les conventions « projets » et droits de pêche, . la participation à diverses études ou protocoles - ENEDIS- RTE au travers de la convention pluriannuelle avec les Fédérations 38, 73 et 74 	
<ul style="list-style-type: none"> - Symbhi : pour des opérations d'animation avec les écoles sur le périmètre du Symbhi (Paladru-Fure, sud-Grésivaudan) et pour des études techniques sur les cours d'eau, étangs, ... 	
<ul style="list-style-type: none"> - Isère Tourisme : conventionnement pour la labellisation des hébergements pêche et pour des opérations partenariales 	
<ul style="list-style-type: none"> - CNR : convention relative à la sécurité aux abords des ouvrages 	
<ul style="list-style-type: none"> - Grenoble Alpes Métropole : réflexion sur les accès aux berges du Drac et travail sur la mise en place d'une convention qui sera effective en 2021 	
<ul style="list-style-type: none"> - CAPI : travail sur la mise en place de la convention, des animations en direction du grand public 	
<ul style="list-style-type: none"> - SIRRA et CLE SAGE BLV : pour des opérations d'animation avec les écoles sur le périmètre du SAGE, 	

I- GERER LES MILIEUX AQUATIQUES (partie technique)

1- AMELIORER LA CONNAISSANCE DES MILIEUX ET DES ESPECES :

1.1 – Plan Départemental de Protection des Milieux Aquatiques et Gestion piscicole :

Le PDPG, outil indispensable pour une gestion adaptée des milieux aquatiques, poursuit sa progression sur le département de l'Isère. Une masse considérable d'informations sont nécessaires à son établissement. Dans la continuité des efforts importants en recueil de données (174 pêches électriques prises en compte, 138 sondes thermiques posées depuis 2016), de nouvelles données ont été agrégées venant des réseaux de suivi de l'état (OFB, DDT, Agence de l'Eau RMC, autres producteurs via des portails de partage de données). Le choix a été fait dès le départ en 2016 de réactualiser les diverses données, ce qui prend un temps considérable. Le traitement des données, l'analyse, la mise en forme suit son cours dans l'objectif de fournir un rendu fin 2023.

A ce jour, plusieurs séries de données thermiques ont été traitées afin de calculer différents indices thermiques nécessaires aux diagnostics. Les données de pêche électrique ont été compilées pour les indices poissons (IPR, IPR+ et NTT). Un important travail sous logiciel cartographique a été fait pour accéder aux données stationnelles de pêche (distance à la source, surface du bassin versant amont, pente sur la station, etc.).

Durant l'année écoulée, une enquête sur l'alevinage a été réalisée auprès des AAPPMA's Iséroises afin d'avoir une vue d'ensemble des pratiques de gestion. Il manque encore quelques informations à ce sujet. Les données dites de pressions sur les cours d'eau ont été recueillies suite aux multiples réunions PAOT (plan d'action opérationnel territorialisé) organisé dans le cadre du SDAGE 2022-2027 (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) mise en place par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Un travail a été réalisé en lien avec l'OFB et la DDT afin de faire un recensement de la petite hydroélectricité pour tracer les tronçons en débit réservés.

L'objectif global est de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires au bon diagnostic des populations piscicoles (accomplissement du cycle biologique des espèces repères) afin de statuer sur l'état des populations piscicoles et d'orienter les préconisations d'action et de gestion piscicole pour la pérennisation des populations piscicoles naturellement en place.

1.2 - Étude des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le secteur de la Métropole

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce en déclin marqué en France, y compris en Isère où l'espèce est encore bien présente. La Fédération recense, depuis 2010, toutes les populations connues ou découvertes dans une base de données appelée « Atlas Astacicole ».

En 2022, une mise à jour de cet Atlas a été opérée, en allant vérifier si toutes les populations référencées étaient encore présentes. Appuyé par l'OFB, c'est plus de 150 stations qui ont été prospectées de nuit au cours de l'été. Les résultats sont en cours de traitement, mais il apparaît que

plusieurs populations semblent avoir disparues, parfois remplacées par des espèces exotiques comme l'écrevisse signal. Cependant, la majorité des stations visitées comportaient encore des écrevisses à pattes blanches, malgré un été 2022 extrêmement sec et de nombreux cours d'eau dans un état critique durant les prospections. De plus, une dizaine de nouvelles populations ont été découvertes. Notons que du fait que l'espèce soit très discrète, l'absence d'observation ne permet pas de conclure que la population s'est éteinte sur un secteur. La preuve : sur plusieurs stations, l'espèce a été vue cette année alors qu'elle n'avait pas été observée lors de précédentes campagnes.

1.3 - Étude sur l'efficacité d'alevinage en truite commune grâce au marquage à l'alizarine red S

Initié en 2020 pour une première réalisation en 2021, reconduit en 2022 l'étude s'est déroulée à nouveau sur 4 cours d'eau du département (un affluent de la Sévenne, le Guériment, la Gresse et le Rival), toujours en collaboration avec le bureau d'études SCIMABIO Interface. Au total, 40 000 alevins ont été marqués puis déversés sur 4 sites en janvier/février 2022. Les pêches d'automne ont permis la capture de 50 individus 0+ (poissons de l'année) sur 3 stations excepté sur l'affluent de la Sévenne (13 individus capturés). L'extraction des otolithes (pièces calcifiées de l'oreille interne des poissons) a eu lieu à la Fédération de pêche, les échantillons ont été envoyés au bureau d'études pour traitement et analyse. A ce jour, les analyses sont toujours en cours. Cette étude menée sur ces 4 cours d'eau a pour objectif d'évaluer le taux d'alevins marqués encore présent sur site après un été, pour en déduire le taux de survie des alevins déversés. Une autre information importante est la mise en évidence de la reproduction naturel via la présence d'alevins non marqués dans les captures. Selon les premiers résultats à venir, de nouvelles pêches électriques seront réalisées en 2023, 2024 sur les mêmes stations afin de capturer des truites communes de la même cohorte (date commune d'émergence) mais à des âges plus anciens.

Les premiers résultats du projet alizarine mené en 2021 sur le canal du Fayaret (Oron) et sur la Sévenne ont permis de mettre en évidence la présence d'une bonne reproduction naturelle sur le canal avec une faible représentation des alevins marqués (8/50 individus capturés). Sur le tronçon de la Sévenne concernée par l'étude, les résultats montrent une absence totale de reproduction naturelle (24 individus marqués sur 24 capturés sur un long linéaire). Sur cette partie de cours d'eau la population de truites communes en place est totalement dépendante des alevinages. Le milieu ne semble pas suffisamment fonctionnel pour permettre le bon déroulement du cycle biologique de la truite. Cette étude est à ce jour terminée face aux résultats parlants de la première année.

Les premiers résultats du second projet alizarine 2022-2024 vous seront communiqués dès que possible dans la continuité du retour par le bureau d'étude.

Sur la période 2023-2025, un nouveau projet sur l'étude de l'efficacité d'alevinage est lancé sur 4 nouveaux cours d'eau (le Filet, le Laval, le Grand Riff, le Bion).

L'objectif global de ces études est d'adapter les modes de gestion des AAPPMA qui alevinent annuellement, afin d'avoir une vision réelle de l'efficacité.

Ces études sont financées par l'Agence de l'eau RMC, la Région AURA, le département 38, EDF, ainsi que la Fédération de pêche 38.



Principe du protocole de marquage recapture et traitement des otolithes sous microscope UV

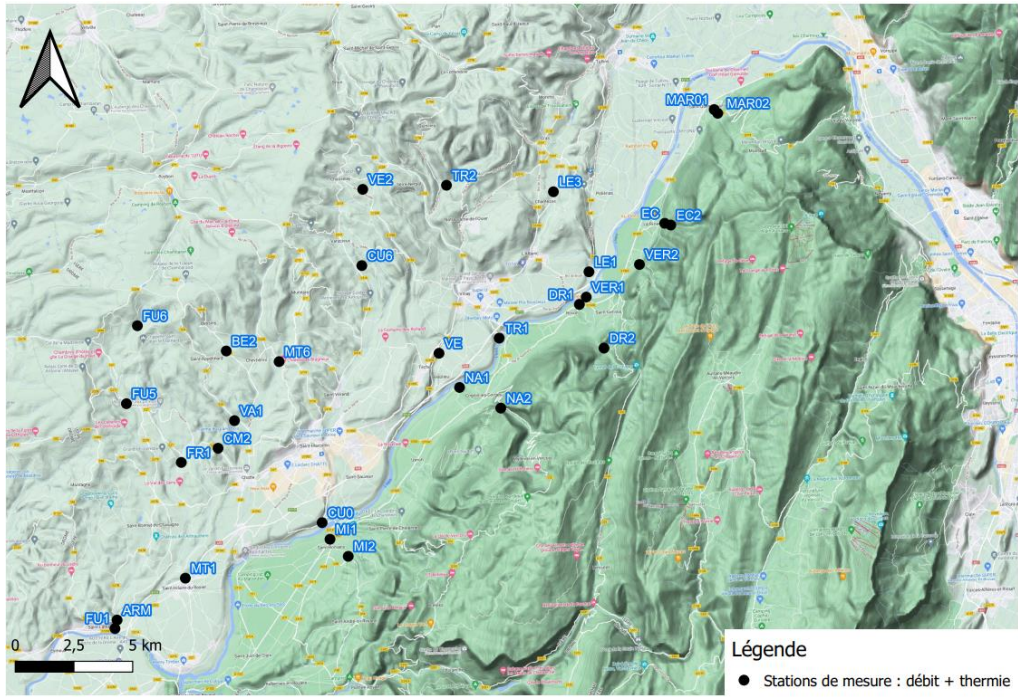
1.4 – Débits / Thermie Sud Grésivaudan (FD38-SYMBHI)

La Fédération de pêche de l'Isère en partenariat avec le syndicat de rivière de l'unité territoriale sud Grésivaudan (SYMBHI) a participé en 2022 aux suivis quantitatifs et thermiques de plusieurs cours d'eau (réseau de suivi commun).

Cette opération a permis l'amélioration des connaissances sur les débits ainsi que la thermie aquatique de 30 stations réparties sur 19 cours d'eau. Au total, 9 campagnes de mesure de débit ont eu lieu, réparties de juin 2022 à février 2023 avec une intensification des mesures en période estivales (période critique pour la faune piscicole). Les sondes thermiques ont été posées en mai-juin 2022 avec une première relève des données d'enregistrement en novembre. Les sondes thermiques sont toujours en cours d'enregistrement pour englober la période hivernale.

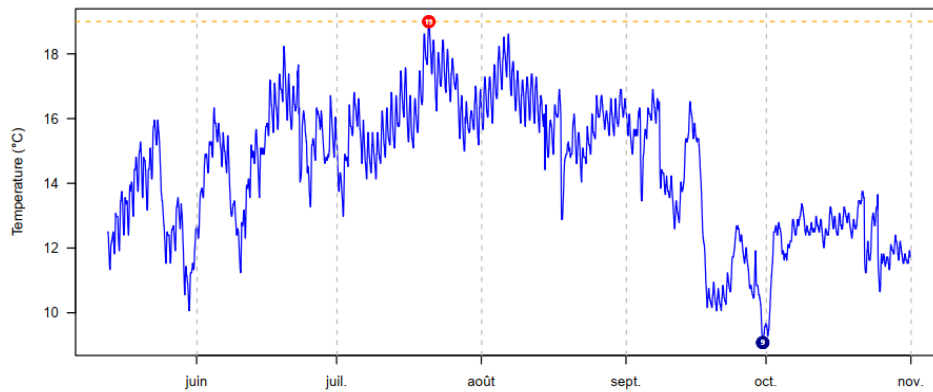
Ces données constituent une source d'information importante à mettre en correspondance avec l'état des populations piscicoles au droit des stations de mesure. Elles représentent une image de référence pour cette année exceptionnellement sèche par comparaison à de futures enregistrements et mesures.

Afin de réaliser ces suivis, la Fédération de pêche a fait l'acquisition d'un débitmètre financé principalement par l'Agence de l'eau RMC et la Fédération de pêche. Les jours de terrain ont été financés par l'Agence d'eau RMC, la Région AURA, la FNPF ainsi que la Fédération de pêche.

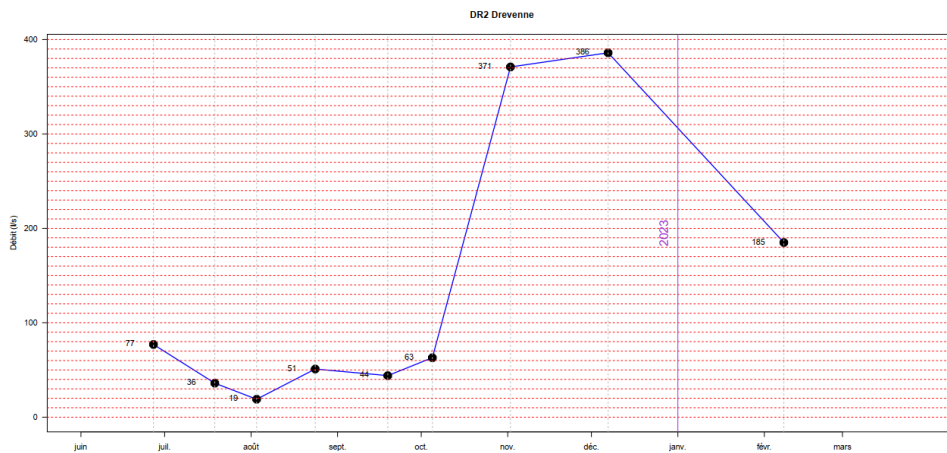


Carte de localisation des stations de mesure débit/thermie 2022-2023 en aval de Grenoble

DR2 Données brutes bornées POSE-RELEVE 2022



Exemple d'enregistrement thermique station DR2 – La Drevenne



Exemple de mesure de débit station DR2 – La Drevenne

1.5 – Etude refuge thermique (SIAGA) rivière Guiers

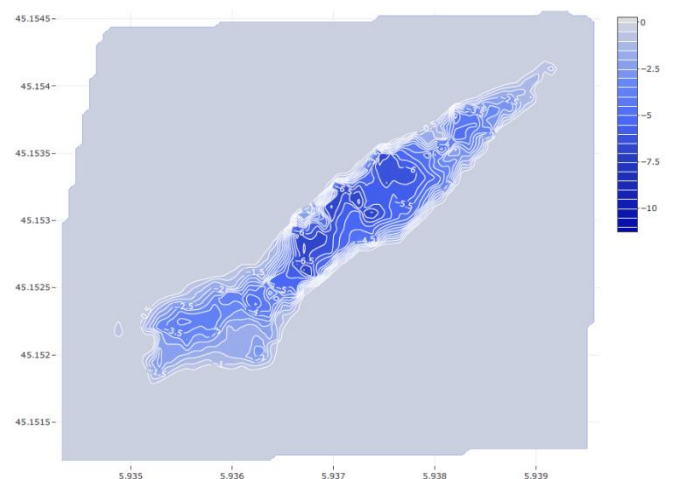


Une étude de la compréhension fine du régime thermique du **bassin du Guiers** a été initiée en 2022. Portée par le **Parc Naturel Régional de Chartreuse**, elle vise à déterminer quelles sont les zones de « refuges thermique » (ie les zones où les poissons trouvent en permanence des températures qu'ils peuvent supporter durant l'été). La Fédération et les AAPPMA sont parties prenantes dans l'étude et suivent son avancée. La Fédération apporte également un support technique en plaçant des sondes thermiques sur ce bassin versant.

Localisation des sondes thermiques sur le dept 38

1.6 – Mesures bathymétriques lac de montagne

Dans le cadre de l'étude des **lacs de montagne Claret, David et Longet**, massif de Belledonne pour déterminer l'état structurel et fonctionnel de ces 3 lacs (stage de master 2 de Baptiste Nelaton), des relevés bathymétriques ont été réalisés à l'aide d'un éco-sondeur afin de réaliser des cartes bathymétriques détaillées. Les données ont été traitées en interne à la Fédération. Cela a permis de mieux cibler les zones de prélèvement d'invertébrés pour l'étude.



Carte bathymétrique du lac Longet (massif de Belledonne)

1.7 – Inventaire petite hydroélectricité

En 2022, un travail a été mené à la Fédération de pêche de l'Isère en collaboration avec les services de la DDT et de l'OFB face au manque de connaissances sur les tronçons court circuités du département. L'objectif est de disposer d'une base cartographique numérique, afin d'identifier les secteurs où le débit est perturbé par des aménagements hydroélectriques. Un travail important a été mené par deux techniciens en CDD (Enora Hawa Bocoum et Baptiste Nelaton) afin de compiler les données disponibles sur les centrales, ainsi que sur les prises d'eau (arrêté d'autorisation). Le travail est toujours en cours avec encore quelques étapes pour aboutir à une cartographie exhaustive.

1.8 Participation aux différentes politiques de l'eau

La Fédération est présente aux nombreuses réunions concernant les politiques de l'eau sur le territoire isérois, afin de faire entendre la voix des pêcheurs et des milieux aquatiques. Il a notamment été question du nouveau SDAGE 2022-2027 et de son Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT), où sont décrites toutes les futures actions liées à l'eau (optimisation des prélèvements, meilleur traitement des rejets, restauration de milieux, etc). Les techniciens de la Fédération ont notamment recueilli les observations des AAPPMA sur leurs territoires pour les faire remonter aux instances.

A ce titre, la Fédération assiste également à la majorité des réunions concernant la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) avec les Syndicats de Rivière.

Comme tous les ans, la Fédération est également présente à de nombreuses réunions concernant les aires protégées (Espaces Naturels Sensibles, Natura2000, Parc Naturels, etc), afin d'assurer la prise en compte des populations piscicoles dans les politiques de gestion.

En 2022, 100 hommes/jours ont été dédiés par la Fédération à ces réunions et échanges.



II – AGIR EN FAVEUR DES MILIEUX :

2.1 – Réaliser des chantiers et travaux :

- Travaux renaturation Sanne à Salaise sur Sanne :

Dans le cadre du contrat des bassins Bièvre-Liers-Valloire et Sanne.

Réalisation du projet et du dossier loi sur l'Eau.

Travaux été 2023.

- Diversification des écoulements et des habitats aquatiques sur le Ruisset

Le Ruisset est un affluent rive gauche de l'Isère dont le bassin versant s'étend de **Sassenage à Veurey**. Ayan subit de multiples altérations dans le passé (seuils, recalibrage, suppression des habitats piscicoles), la Fédération appuie et porte plusieurs projets de restaurations du cours d'eau depuis 2017.

En 2022, c'est l'un des deux affluents principaux du Ruisset, le Ruisseau de la Fontaine du Merle, qui a fait l'objet de travaux. Sur un secteur très linéaire et sablo-vaseux d'environ 200m, épis, blocs et risbermes (massifs de plantes semi-aquatiques implantés en bordure) sont venus redonner un aspect plus naturel au cours d'eau, et apporteront caches et substrats favorables à la truite commune à l'avenir.



Avant



Après

Création d'habitats piscicoles sur le Tréry

En 2021, des travaux de restauration avaient été conduits par la Fédération sur le Tréry, affluent rive droite de l'Isère au niveau de **Vinay**. Trois secteurs ont été délimités pour la réalisation des travaux : cependant, un des secteurs a vu sa configuration changer lors d'une crue à l'été 2021, juste avant la date prévue des travaux. La Fédération a donc choisi de les reporter à l'année suivante, le temps de proposer de nouveaux travaux cohérents avec le nouveau faciès de la rivière. Ces travaux ont été réalisés durant l'été 2022. Épis rocheux et blocs sont venus diversifier les écoulements du Tréry sur

plus de 100m, et serviront de caches aux truites qui y résident. Une phase de génie végétal a également été opérée afin de stabiliser une berge en cours d'érosion afin d'éviter un élargissement du lit du cours d'eau, provoquant un abaissement de la profondeur sur ce secteur.



Avant



Après

2.2 – Participation à diverses études :

- Etude sur le Palluel :

Le bassin du canal de Palluel, s'étendant dans la plaine de l'Isère de **Voreppe à St-Égrève**, se jette dans l'Isère, où sa confluence est actuellement très difficilement franchissable par les poissons. Matérialisé par un enrochement de plus de 2m de haut, cette confluence va faire l'objet de travaux afin de rétablir la continuité écologique entre l'Isère et le Canal. Portés par le SYMBHI, ces travaux se dérouleront en 2023 : préalablement à ces travaux, la Fédération a mené une série de pêche électriques d'inventaire sur le bassin du Palluel afin de faire un état des lieux avant travaux des peuplements piscicoles. Ces pêches, réalisées au printemps 2022, ont permis de vérifier la présence d'espèces cibles (truite, cyprins d'eau vives) et serviront de point de comparaison lors de l'évaluation de l'efficacité des travaux. La pose de sondes thermiques a également été conduite, afin de connaître la température de l'eau sur ce petit bassin versant.

- Etude piscicole de la Cumane et de ses affluents

Dans le cadre du contrat de rivières **Sud Grésivaudan**, un état des lieux des peuplements piscicoles sur le bassin versant de la Cumane a été réalisé l'été 2022 par le bureau d'étude SAGE Environnement. Pêches électriques d'inventaires et de sondages, suivi thermique estival, qualité des habitats. Rendu printemps 2023.

- Etude des lacs de montagne Claret, David et Longet, massif de Belledonne

Dans le cadre du site Natura 2000 I 11, la Fédération a réalisé une étude pour déterminer l'état structurel et fonctionnel de ces 3 lacs, dans l'objectif de déterminer leur potentiel piscicole et de proposer des solutions de gestions piscicoles adaptées.



Les sorties au bord des lacs ont permis de réaliser :

- La bathymétrie des lacs, et la cartographie des habitats,
- Des prélèvements d'eau pour déterminer leur oxygénation, leur minéralisation et leur température sur l'ensemble de la colonne d'eau,
- Des prélèvements de la macrofaune benthique pour calculer l'Indice Biologique Lacustre,
- Des prélèvements de poissons pour déterminer les espèces présentes et réaliser des contenus stomacaux.

Pour se faire, cela a mobilisé un stagiaire en Master 2, Baptiste Nelaton qui a eu son diplôme avec mention et 18/20 pour son stage), les salariés, des bénévoles (José Pereira et Stéphane Petitpas, administrateurs) pour le port du matériel au bord des lacs et les prélèvements de poissons, ainsi qu'un plongeur bénévole pour les prélèvements de la macrofaune au fond des lacs.

- Etude pour la restauration morphologique de la Fure à Bonpertuis

Lancement de l'étude préalable pour définir les possibilités de restauration de la continuité écologique au niveau du seuil des usines de **Bonpertuis** et proposer des aménagements pour améliorer la diversité des écoulements et des habitats sur la Fure en aval du seuil, **Commune St-Blaise de Buis**. Bureau d'étude PROGEO. Rendu printemps 2023.

- Suivi maille 25 cm bassin de la Gère :

Fin de l'étude de suivi de la mise en place de la taille minimale de capture à 25 cm sur le bassin de la Gère qui avait pour objectif de suivre l'évolution des populations de truites communes. Suivi qui a débuté en 2016 par la réalisation d'inventaires piscicoles sur trois stations réparties de l'amont à l'aval du cours d'eau de la Gère.

- Alevinages lacs de montagne :

Le 2 juillet 2022, l'alevinage de 35 lacs de montagne a été réalisé par hélicoptage sur les **massifs de Belledonne, des Sept Laux,, du Veyton, des Rousses, du Taillefer et de l'Oisans**. Au total, 22 000 alevins ont été déversés : 10 000 truites fario, 11 500 truites arc en ciel et 500 saumons de fontaine. Une équipe de 4 salariés de la fédération s'était déplacée à titre bénévole afin d'aider les bénévoles déjà présents sur le massif des Sept Laux.



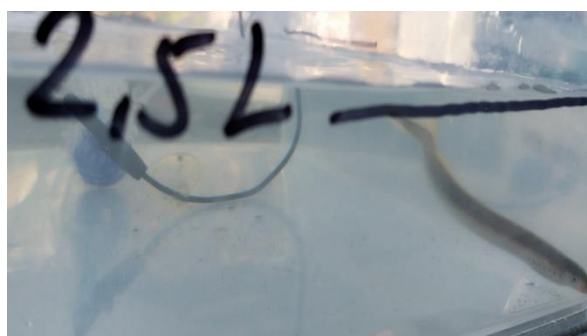
- Pêches électriques AAPPMA :

En 2022, la fédération a réalisé **58 pêches électriques** dans le département dont voici la décomposition :

- 25 pêches de sauvetage, dont 15 « sécheresses »
- 29 pêches d'inventaire dont 3 « réserves »
- 4 pêches « alizarines »

- Assistance technique « Étude Lamproie de Planer »

La lamproie de Planer est un petit poisson anguilliforme, passant la majeure partie de sa vie dans le sable ou les graviers fins, et n'en sort que pour se reproduire. L'espèce, discrète et sensible aux pollutions du substrat des cours d'eau, n'est que rarement incluse dans les politiques de restauration. Le SIAGA, syndicat de rivière sur le secteur opérant sur les bassins du Guiers et de la Bièvre, a lancé en 2022 une étude visant à comprendre le fonctionnement des lamproies de Planer sur son territoire et de cibler les points entravant son cycle de vie, notamment les petits seuils empêchant les lamproies de rejoindre les sites de reproduction. Pour cela, plusieurs dizaines de lamproies, larves et adultes, ont été marqués avec des émetteurs passifs (RFID). La Fédération apporte son appui technique en participant au pilotage de l'étude ainsi qu'aux pêches de marquage réalisées à l'automne 2022.



- Préparation étude brochet grands lacs

En 2022, la Fédération a lancé des réflexions sur une étude visant à mieux connaître les populations de brochet sur deux lacs isérois, les **lacs de Laffrey** et **Paladru**. Ces deux lacs, d'origine glaciaires, abritent des populations de brochet qui semble décliner ces dernières années. Afin de mieux comprendre le fonctionnement des populations sur ces lacs et d'enrayer leur déclin, une étude va être conduite par la Fédération. L'année 2022 a ainsi été consacrée à la bibliographie et aux échanges avec AAPPMA et partenaires techniques, afin de cibler les volets de l'étude et méthodes à employer. Les réflexions se poursuivent en 2023, ainsi que l'acquisition de matériel et la formation de salariés fédéraux afin de pouvoir assurer le bon déroulement de ladite étude.

2.3 – Exercer les droits de la Fédération en tant que partie civile :

Valhydrau : projet de microcentrale sur la Bonne à Valjoufrey

Le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi du monde de la pêche, ultime recours possible devant les juridictions administratives.

Le monde de la pêche a définitivement perdu mais a épuisé tous les recours possibles,

Fregata Hygiène : Pollution de la Fure à Charavines

Constitution de Partie Civile de la Fédération avec AAPPMA Rives

Audience renvoyée en septembre 2023.

Lafleur : jet/abandon de déchets dans une Gravière sur la Commune de La Pierre

Constitution de Partie Civile de la Fédération.

Dossier renvoyé devant la chambre d'Appel Correctionnel pour ce qui concerne les intérêts civils en mai 2023.

Pollution d'un affluent de la Morge sur la commune de Voiron.:

Constitution de Partie Civile de la Fédération avec AAPPMA Voiron. Dossier audiencé notamment grâce aux plaintes récurrentes de l'AAPPMA

Audience : le 25 août à Grenoble

Jugement de première instance plutôt favorable

Le contrevenant a interjeté appel (le dossier devrait être réaudiencé dans 1 an.)

2.4 – Participer aux Comités Techniques dans toutes les instances :

La Fédération est présente dans la mesure de ses moyens aux différents comités techniques ; ceux-ci peuvent être d'ordre général (CDE, Coderst, Cartographie des cours d'eau, Zones de non traitement, et bien d'autres) ou plus spécifiques comme par exemple les comités techniques dans le cadre des procédures des contrats de rivière sur des projets ou opérations.

III – REALISER DES PRESTATIONS :

Pêches de suivis des travaux

Afin de valoriser ses compétences dans le domaine des pêches électriques, la Fédération a réalisé les prestations suivantes :

Cours d'eau et type d'intervention	Maitre d'ouvrage
Romanche – pêches électriques grand cours d'eau	EDF
Bournant – pêche sauvetage avant travaux	EST OUVRAGE
Morge – pêche sauvetage avant travaux	SYMBHI
Morge – pêche sauvetage avant travaux	PAYS VOIRONNAIS
Grande Rigole – pêche sauvetage au filet et électrique	CARRON SAS
Amby – pêche sauvetage avant travaux	PERIOL



Pêche au filet sur la Grande Rigole à Poliéнас

Etude piscicole sur la Sanne amont « ENS Sanne amont »

Réalisation de trois pêches électriques d'inventaires afin de caractériser les peuplements piscicoles présents sur l'ENS et suivi thermique estivale. Opération pour le compte de la **commune de Montseveroux** et qui s'inscrit dans le cadre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) Sanne amont.

IV- EXERCER LA SURVEILLANCE ET IDENTIFIER LES CONTREVENANTS :

Au cours de cette année 2100 contrôles ont été effectués avec le logiciel vigipêche pour 32 PV poursuivis (le reste des contrôles n'ont pu être comptabilisés – format papier).

Lors des tournées de contrôle, notre rôle est de faire de la prévention en répondant aux diverses questions et « croyances » des pêcheurs.

Pour cela, se baser sur l'arrêté préfectoral permanent de pêche est essentiel.

But de la garderie : se rendre sur des points de tensions lorsque des suspicions de braconnages nous sont communiquées.

Ce que peut apporter la garderie : avoir une vision de l'évolution de nos cours d'eau (ex : assèchement, mortalité etc)

Suite à l'arrêt maladie de Laurent Zagar, un technicien de la fédération a eu le module 1 et 3 de la garderie afin de venir en support sur des contrôles.

Nous sommes 3 brigades de deux gardes à être assermentés pour la garderie au sein de la fédération.

43 journées de garderie ont été organisées cette année avec en moyenne 150 km par journée.

Les infractions les plus courantes sont : défaut de carte - non appartenance à une AAPPMA.

Des préventions ont été faite auprès des mineurs afin de les informer sur les redevances d'une carte de pêche et l'intérêt d'adhérer à une AAPPMA.

Les secteurs les plus contrôlés ont été ceux sur lequel l'attrait des pêcheurs est le plus important (ex : no kill, réserves) et sur les secteurs où nous avons des signalements.

Pour 2023, l'évolution du site internet vente carte de pêche.fr nous obligera à n'avoir que des contrôles réalisés avec vigipêche.

V – DEVERSER QUAND CELA EST UTILE :

5.1 – Ecloserie Fédérale :

520.000 œufs embryonnés de truite Fario ont été commandés à la pisciculture de Cauterets afin de produire à l'écloserie fédérale les alevins à résorption de vésicules. La saison s'est très bien déroulée.

Pour des suivis scientifiques 40.000 alevins ont été marqués à l'alizarine par la Fédération de Pêche de l'ISERE pour les **AAPPMA de Le Gua, Vienne, Séchilienne et St Geoirs** (cf 1.5).

Le service vétérinaire a effectué la visite annuelle et les prélèvements obligatoires d'alevins pour analyse et ainsi se mettre en conformité avec l'ADAPRA (Association pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Rhône Alpes), celles-ci sont révélées négatives aux MRC (maladies réputés contagieuses), aucun commentaire particulier du vétérinaire.



Marquage alizarine par la fédération

VI- ANIMER ET COMMUNIQUER POUR PROMOUVOIR LA PECHE ET LES MILIEUX AQUATIQUES (partie développement)

1 – UNE COMMUNICATION A PLUSIEURS NIVEAUX :

1.1 - Communication régionale de l'Arpara :

- RESEAU PECHE édition annuel 2022

Un article concernant la prospection des écrevisses à pattes blanches est paru dans « Réseau pêche », le magazine de l'ARPARA fin d'année 2022.

ARPARA : Réseau pêche N°8 – édition 2022



Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère

Préserver l'écrevisse à pattes blanches en Isère

Parmi les nombreux habitants des ruisseaux, il en est un qui, malgré sa discrétion, suscite beaucoup d'intérêt : l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), espèce autochtone la plus répandue en France et en Europe. Elle affectionne les ruisseaux et petites rivières fraîches. Autrefois assez abondante, ses populations régressent sur la totalité de son aire de répartition, face à de nombreux phénomènes, comme l'urbanisation, la dégradation de la qualité des eaux ou l'extension d'espèces d'écrevisses exotiques.

Elle est un véritable « thermomètre » du bon fonctionnement des ruisseaux. Sa disparition est un signal d'alarme sur la qualité du milieu aquatique. La baisse des populations à travers la France reflète la dégradation globale des écosystèmes. De ce fait, les linéaires de cours d'eau où l'écrevisse à pattes blanches est présente, sont protégées par le code de l'environnement.

Dans le cadre de sa Stratégie Biodiversité, Grenoble-Alpes Métropole (GAM) anime un "Contrat vert & bleu" d'une durée de 5 ans, avec de nombreux partenaires. Une convention entre la Métropole et la Fédération de Pêche est à l'étude, afin de mettre en place de nouvelles actions. Dans ce contexte, un bilan des populations d'écrevisses à pattes blanches a donc été réalisé par la Fédération de Pêche, qui tient depuis 2010 un Atlas Astacicole consignait les populations connues d'écrevisses à pattes blanches. Ainsi, sur la Métropole, 83 stations (site de présence connue et secteurs considérés favorables) ont été prospectées de nuit par la FDPPMA38, afin de vérifier la présence d'écrevisses et, de placer les limites de ces populations. En complément une campagne de prélèvements d'eau a été effectuée sur 18 stations, avec pour but de détecter la présence de l'espèce à travers les traces d'ADN qu'elle laisse dans l'eau : on parle alors « d'ADN environnemental » (ADNe).

« Participer à cette étude a permis de mieux connaître l'espèce. Connaissant les menaces pour sa survie, observer une nouvelle population sur le territoire a été une formidable découverte, preuve d'un important potentiel écologique des cours d'eau. »
Enora-Hawa Bocoum, technicienne à la FDPPMA de l'Isère.

Deux populations d'écrevisses à pattes blanches ont ainsi été « contactées » visuellement, dont une précédemment inconnue. Ces deux populations semblaient dynamiques, avec la présence de nombreux juvéniles, et leur habitat était préservé. Cependant, elles sont géographiquement très proches de populations d'écrevisses exotiques, ce qui menace leur survie à moyen terme. La méthode d'ADNe a quant à elle, révélé l'existence de trois autres populations, restées invisibles lors des prospections visuelles, confirmant l'intérêt de cette méthode dans ce genre d'opération.

Les services de la Métropole et la Fédération de pêche réfléchissent actuellement aux moyens à mettre en œuvre pour sauvegarder les populations connues, et de nouvelles prospections auront lieu pour trouver les populations révélées par l'ADNe.

« La préservation de la biodiversité des cours d'eau du territoire de la Métropole est l'une des priorités de la compétence "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations". Cet inventaire démontre l'intérêt de poursuivre les actions de restauration des cours d'eau et des zones humides du territoire. Il en va de la bonne santé de nos écosystèmes vitaux. »
Anne-Sophie OLMOS, Vice-Présidente Grand Cycle de l'eau Grenoble Alpes Métropole.

Ces moyens visent bien sûr à préserver directement ces populations d'écrevisses, mais aussi à préserver globalement la santé de nos cours d'eau, essentielle pour notre propre santé. ■

Magazine de l'Association Régionale de Pêche et de protection du milieu aquatique Auvergne-Rhône-Alpes - Edition n°8, 2022 / 19

1.2- Communication départementale :

- Newsletter trimestrielle :

Cette année, 3 newsletters de la fédération ont été envoyées à l'ensemble des adhérents du département.

NEWSLETTER N°18 - JANVIER 2022

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE



EditEau.

Le mot du président

Pour cette nouvelle année qui commence, je tenais à vous souhaiter mes meilleures vœux ! Cette newsletter sera la première de l'année mais aussi la dernière du mandat. Mise en place en 2018, cette lettre d'information est trimestrielle et sera bientôt bimestrielle. Grâce à la vente de carte de pêche dématérialisée, via le logiciel CMS EOLAS, la collecte des emails est possible et permet de diffuser à nos pêcheurs qui le souhaitent cette lettre d'info. Mais l'information la plus importante reste l'ouverture de la truite samedi 12 mars en espérant qu'après ces coups d'eau successifs nos belles ablettes aient bien profité de ces conditions et soient bien restées à leur place et que surtout la pandémie nous lâche un peu ! Bonne ouverture !

Hervé BONZI
Président de la Fédération de pêche de l'Isère



Quoi de neuf dans ma fédé

Nouveautés réglementaires 2022

Chaque année à la même période, les pêcheurs s'interrogent sur les nouvelles réglementations de la pêche en Isère. Voici ce qui change en 2022 :

LES RESERVES DE PECHE POUR 5 ANS (2022-2026)

Après un long travail de mise à jour et une large concertation avec les services de l'état (DDT et CRD), une modification importante concernant les réserves de pêche voit le jour cette année. Auparavant, chaque réserve de pêche faisait l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique, avec une durée d'application lui étant propre.

Dans une volonté de simplification des démarches administratives et de suivi, l'ensemble des réserves de pêche du département seront désormais consignées dans un seul arrêté préfectoral, et seront valables 5 ans. La liste des réserves de pêche pour la période 2022-2026 est en cours de validation avec les services de l'Etat (DDT et CRD), et l'arrêté fixant cette liste devrait paraître courant février.

Néanmoins une exception, la réserve de la Fure à hauteur d'Apparteu et Charvins, mise en place suite à une pollution importante survenue fin 2020. Cette réserve fait l'objet d'un arrêté spécifique qui sera levé du 1^{er} janvier 2023.

Les réserves pour cette période seront également affichées sur notre interface cartographique GEOPECHER : www.peche-isere.com/carte-interactive-lieux-de-peche-champagne-isere.html



www.peche-isere.com
04 78 31 06 00

301, rue de l'Eau Vive - Font Besset
38210 Saint-Quentin-sur-Isère



NEWSLETTER N°20 - MAI 2022

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE



EditEau.

Le mot du président

La Fédération de l'Isère sera fin Mai sera le feu des projecteurs avec le championnat du Monde de pêche à la truite aux appâts naturels à Pont-de-Chéruy. Souhaitons bonne chance à tous nos concurrents. L'ouverture du commissariat s'est bien passée avec de beaux poissons. Il reste à croquer les doigts pour que l'été soit « arrosé » et pas trop calculatoire car les niveaux d'eau d'aujourd'hui me laissent perplexes avec une sécheresse qui se profile à grands pas. Jeunes et moins jeunes, n'oubliez pas la fête de la pêche qui reprend du service après 2 années de pandémie et l'ouverture de la pêche dans nos lacs de montagne Samedi 28 Mai. N'oubliez pas défendez-vous, allez à la pêche !

Hervé BONZI
Président de la Fédération de pêche de l'Isère



Quoi de neuf dans ma fédé ?

Championnats du monde de Pêche à Pont de Cheruy 2022

Les 28 et 29 mai 2022, après trois reports contraints par la pandémie de la Covid19 et grâce à la motivation de l'association des pêcheurs à la ligne de Pont de Chéruy, la candidature de la ville de PONT DE CHERUY pour organiser les championnats du monde a été retenue. C'est un honneur pour l'espace rural qui a su convaincre et monter sa détermination et celle des pêcheurs pour proposer l'organisation de cette manifestation. Les précédentes organisations Isère ont démontré la qualité de l'accueil dans notre beau département et ont contribué à la réussite de la candidature « Pont-de-Chéruy 2022 ».

- 2008, championnat de France 2^e division à Bourgoin-Jallieu
- 2009, finale du championnat de France par équipe à Bourgoin-Jallieu
- 2011, championnat de France 1^{re} division à Bourgoin-Jallieu
- 2012, championnats du Monde à Bourgoin-Jallieu
- 2016, championnats de France Jeunes/Mixte/Féminine à Pont-de-Chéruy
- 2018, championnat de France des clubs à Pont-de-Chéruy

Les championnats du Monde de Pêche à la Truite aux Appâts Naturels se déroulent chaque année dans un pays différent. Les précédents championnats du monde en France ont eu un impact médiatique très fort sur toute la région avec plus de 8 000 spectateurs en 2 jours de compétition.

- 1998, AMELIE LES BAINS en Pyrénées Orientales



www.peche-isere.com
04 78 31 06 00

301, rue de l'Eau Vive - Font Besset
38210 Saint-Quentin-sur-Isère



NEWSLETTER N°19 - AVRIL 2022

LA LETTRE D'INFORMATION DE VOTRE FEDERATION DE PECHE



EditEau.

Le mot du président

Bonjour,


Comme déjà évoqué, après le renouvellement des AAPPMA, la FD 38 vient d'être son nouveau Conseil d'Administration pour les 5 prochaines années et après une longue campagne, c'est ma liste qui a été reconduite.

Je tiens à remercier mes collègues du précédent Conseil d'Administration pour leur engagement sans faille au cours de ces 5 années et leur souhaite bonne continuation dans tous leurs projets. Je n'oublie pas non plus les anciens présidents des AAPPMA qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Aujourd'hui, le premier mandat, pas simple, est derrière nous. Les restructurations nécessaires et inévitables qui ont été opérées, font que le mandat à venir s'annonce sous de meilleures auspices et sur des bases saines ; et c'est avec grand plaisir que le CA annoncera à l'AG et pour la 4^{ème} année consécutive un budget largement positif preuve d'une gestion rigoureuse, saine et d'un travail de qualité. Il n'en reste pas moins que les incertitudes liées au changement climatique mondial et surtout leurs impacts, dégradent grandement nos cours d'eau et modifient par là même la pratique de la pêche. Nous nous impliquons fortement dans les diverses instances de l'eau afin non seulement de faire respecter la loi mais aussi de sensibiliser les autres acteurs à ces changements. Un autre modèle doit être mis en place, moins consommateur d'eau et surtout plus durable !

A ce jour, malheureusement une nouvelle sécheresse s'annonce !

Restons vigilants.

Hervé BONZI
Président de la Fédération de pêche de l'Isère



Quoi de neuf dans ma fédé

Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie

Comme chaque année, le deuxième samedi de mars a été marqué par l'affluence de pêcheurs aux abords des cours d'eau, et pour cause, il s'agit de l'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie. Le météo plutôt clémente ainsi que des débits relativement bas ont permis une ouverture réussie. Espérons que des précipitations régulières permettront d'effectuer de nombreuses sorties au bord de l'eau. La saison ne fait que commencer et vous avez jusqu'au 9 octobre pour en profiter dans notre département. Bonne saison de pêche à la truite à vous tous !



© FGAAPPMA 38

www.peche-isere.com
04 78 31 06 00

301, rue de l'Eau Vive - Font Besset
38210 Saint-Quentin-sur-Isère



Article pêche en lien fédération de chasse de l'Isère

u le coin du naturaliste y

LE SILURE, UN POISSON VENU DU DANUBE

Le silure glane (*Silurus glanis* Linnaeus 1758) est l'un des plus grands poissons d'eau douce en France. Sa taille souvent spectaculaire et la multiplication des captures par les pêcheurs amateurs et professionnels ne cessent de provoquer diverses polémiques.



Figure 1 et 2: crédit photo FNPF L.MADELON

Description

Le corps du silure glane, comme l'immense majorité des siluridés ne possède pas d'écaillés, il est allongé, large et trapu dans sa partie antérieure, aminci et comprimé latéralement dans sa partie postérieure. Il possède une tête large et aplatie dont la mâchoire est ornée de petites dents qui forment des râpes. Sa grande bouche est munie de six barbillons. Ses petits yeux lui confèrent une faible capacité visuelle, largement compensée par une détection acoustique et olfactive particulièrement développée.

Il dépasse régulièrement les 2m pour plus de 80kg et peut même atteindre 2,80 pour un poids d'environ 130 kilos pour des poissons records.

Historique

Natif du continent européen, fortement représenté en Europe de l'Est dans le fleuve Danube, cette espèce a ensuite recolonisé naturellement les cours d'eau vers l'Ouest jusqu'au Rhin. La première introduction volontaire recensée date de 1857 (KEITH 1998), dans les bassins de Versailles.

Depuis, à la faveur d'introductions à vocation halleutiques, de création de canaux et du réchauffement des eaux superficielles, sa colonisation s'est accélérée sur notre territoire.

Aujourd'hui, son aire de répartition s'est étendue à presque l'ensemble du territoire français et ses effectifs sont en forte croissance du fait de sa faculté d'adaptation à de très grandes amplitudes thermiques.

Dans notre Département il est notamment présent sur le fleuve Rhône, la rivière Isère, et plusieurs gravières.

Dans le contexte réglementaire français, le silure est considéré comme une espèce introduite. A l'échelle européenne, le silure glane n'est pas une espèce envahissante, ni exotique et ne fait pas partie des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques.

Régime alimentaire

Les adultes, du fait de leur caractère opportuniste, consomment toutes sortes de proies (coquillages, écrevisses, poissons, rongeurs, oiseaux, etc.). Plutôt fainéant, il privilégie les espèces abondantes et faciles à capturer.

Pêche

La pêche aux appâts naturels se révèle particulièrement efficace (verres et vif). C'est une pêche palpitante, surtout avec un échosondeur avec lequel on peut voir facilement le poisson monter sur notre appât. La pêche aux leurres artificiels est également efficace, de part sa taille, il est primordial d'être équipé en conséquence !

Fédération Pêche Isère

EN SAVOIR PLUS :
F0AAPPMA 38 - Fédération de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique de l'Isère
www.pêche-isere.com
Atlas des poissons d'eau douce - P. Keith

Le barbeau, un bon indicateur écologique

Le barbeau fluviatile (*Barbus haasi* Cuvier 1817) est un poisson vivant proche du fond de la rivière face au courant. Composé de plus de 45 écailles sur sa ligne latérale ce cyprinidé peut atteindre jusqu'à 1m.

Credits photos : FNPF / 



Description

Le barbeau possède un corps allongé et fusiforme, une bouche placée de manière inférieure à la tête et pourvue de quatre barbillons. C'est un poisson vivant en aval des cours d'eau avec plusieurs individus. Lors de sa période de reproduction se situant entre mai et juillet lorsque les températures oscillent entre 15 et 17 °C. Il est possible que certaines des populations parcourent de grandes distances pour se reproduire vers les substrats de pointe où les adultes sont nés. Le mâle se recouvre de boutons de fraie (tubercule blanc) alors que la femelle peut pondre entre 3000 et 9000 œufs de 2 mm qui éclosent au bout de 10 - 15 jours. L'incubation dure de 1 à 3 semaines. Les alevins se mettent à la recherche de la nourriture uniquement lorsque la vésicule est résorbée. Durant l'année, l'environnement dans lequel cette espèce évolue se diversifie. L'hiver, ce sera de préférence dans les eaux vives avec fosses profondes alors que l'été ce sera dans les amas de débris végétaux. Ce poisson rhéophile permet également de déterminer ou non la bonne qualité des berges et substrat d'un cours d'eau présent dans la rivière. Evoluant dans des galets ou graviers, il reste un bon indicateur écologique.

Historique

Le barbeau est une espèce répandue sur tout le territoire français. En France, le barbeau n'est pas une espèce menacée alors qu'à contrario en Belgique, la régression de la population a engendré la nécessité de reproduction en pisciculture afin de repeupler les grands fleuves. En sciences et avec la zonation de Huet, la « zone à barbeau » est la zone de rivière de plaine située entre la « zone à ombre » et la « zone à brème ». Le barbeau est donc fortement affecté par la disparition des zones courantes peu profondes, par le colmatage des substrats, et par les ouvrages qui entravent sa migration lors de la période de reproduction.

Régime alimentaire

De nature omnivore, ce poisson se nourrit de manière indifférentes d'aliments animaux et végétaux (gammare - crevettes d'eau douce, petites écrevisses, larves d'insectes), grâce à ses barbillons qu'ils utilisent pour déplacer les cailloux afin de déloger ses proies. Son activité nutritive se fait essentiellement la nuit.

Pêche

Toutes les techniques de pêche peuvent être pratiquées pour capturer ce poisson opportuniste. Leurre, mouche, appâts naturels seront le séduire. Vigoureux et sportif, ce poisson vous offrira un combat hors pair !

A la demande de la fédération départementale de chasse de l'Isère, plusieurs articles ont été réalisés par la fédération concernant le silure et le barbeau. Ces articles sont parus en Janvier, Juin et Septembre 2022.

Articles Août 2022

La fédération de pêche sur le pont pour sauver les poissons

C'est l'une des conséquences de la sécheresse : des membres de la Fédération de pêche de l'Isère s'efforcent... de sauver des poissons ! Le Dauphiné libéré a pu suivre une équipe à l'œuvre dans un ruisseau du Trièves.

Attention, travaux électriques en cours ! En bordure d'un petit cours d'eau de montagne, le panneau de signalisation étonne. Ce matin du 4 août, de petits cônes orange paraissent pourtant confirmer qu'un chantier a pris place à proximité du ruisseau des Sagnes, au cœur du Trièves. Il est 8 heures pile : une équipe se met au travail.

Dernier briefing avant qu'un de ses membres ne descende dans l'eau, équipé d'un drôle d'engin, suivi par deux autres personnes volontaires, portant seau et épuisette. Surprise : c'est la Fédération de pêche de l'Isère qui orchestre ce ballet aquatique. Et pas question d'aller taquiner la truite pour le seul plaisir : avec un appareil électrique, il s'agit d'attirer les poissons pour les capturer, les placer dans une vaste cuve oxygénée et, à terme, les sauver, en les conduisant dans une autre partie de la rivière, où la quantité d'eau est plus importante.

Élus et pêcheurs du coin ont donné l'alerte : le niveau du ruisseau des Sagnes est particulièrement bas cet été. « Au villa-

ge, les anciens disent n'avoir jamais vu ça », assure l'un d'eux. Impression confirmée par d'autres : même ici, à 800 mètres d'altitude et malgré la présence de quelques arbres, la sécheresse est d'une ampleur inédite. Si cela continue, dès cette année et à l'avenir, les poissons en pâtiront sévèrement, d'autant qu'ils pourraient être davantage exposés au regard de leurs prédateurs – dont l'homme, pas toujours avisé, fait évidemment partie. « Il y a aussi le héron et, actuellement, les renards et les sangliers », assure Rocco, pêcheur occasionnel et habitant des environs, qui participe à l'opération de sauvetage. Satisfaction pour l'équipe : ce matin-là, la pêche est bonne. En parcourant environ 200 mètres dans le lit du ruisseau, près de 250 truites ont été extraites, dont une soixantaine d'alevins (les plus jeunes spécimens). Il est constaté qu'aucun poisson n'a encore atteint la maille, c'est-à-dire la taille à partir de laquelle il peut légalement être pêché.

Une mission efficace

Au terme de l'opération de collecte dans le ruisseau, une discussion s'engage sur les zones où il serait opportun de rendre les truites à leur milieu naturel. Sur place, un élu est interpellé sur la possibilité de demander au préfet la création d'une nouvelle réserve sur une portion du ruisseau, qui serait alors totalement interdite à la pêche. Fina-



Un engin électrique pour attirer les poissons, une épuisette pour les sortir de l'eau et un seau pour les collecter : le sauvetage nécessite l'intervention de plusieurs personnes. Au terme de la collecte, les poissons sont extraits d'une cuve oxygénée et rendus à leur milieu naturel. Photos Le DL/M.K.



lement, la plus grosse partie des animaux est relâchée un peu plus haut – d'autres seront conduits vers d'autres cours d'eau, afin d'éviter également qu'un trop grand nombre se retrouve concentré sur un espace trop petit. Fin de la mission matinale.

L'équipe de la Fédération de pêche de l'Isère remonte vers le village de Saint-Jean-d'Hérans : elle a déjà un rendez-vous pour une autre opération de sauvetage dans l'après-midi. Lucide sur le fait que chaque cours d'eau est différent des autres. Conscient qu'il lui sera impossible d'intervenir partout où cela serait pourtant nécessaire. Mais motivée à l'idée de faire sa part dans la préservation de l'environnement.

Martin DE KERIMEL

Une chance pour la commune

L'intervention des spécialistes de la Fédération de pêche de l'Isère est une chance pour la commune rurale de Saint-Jean-d'Hérans. Adjoint aux Travaux, Patrick Collin confirme que les services municipaux n'auraient pas pu mener eux-mêmes une telle opération de sauvetage des poissons. L'élu souligne qu'il est préoccupé par le niveau du ruisseau des Sagnes. Ce n'est toutefois pas son seul souci au cœur de cet été bouillant, car la sécheresse pose d'autres problèmes à ce village d'environ 300 âmes : le manque d'eau devient vraiment criant pour les usages des hommes aussi. Une situation qu'il faut gérer avec un petit conseil municipal : celui de Saint-Jean-d'Hérans ne compte que 11 membres.



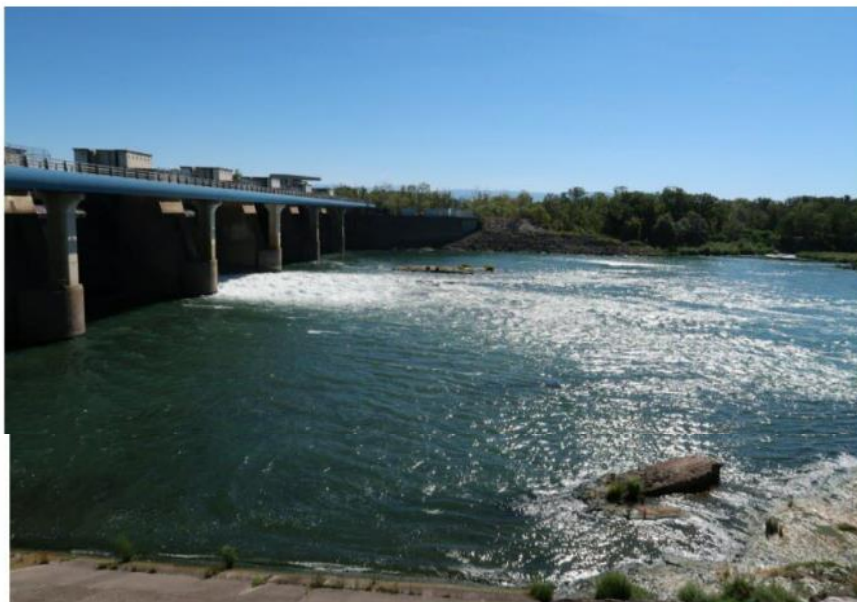
Adjoint au maire de Saint-Jean-d'Hérans, Patrick Collin n'a jamais vu un tel niveau d'assèchement du ruisseau des Sagnes. Photo Le DL/M.K.

« Le débit du Rhône de 40 à 50 % inférieur aux années précédentes » selon la CNR

Le fleuve Rhône n'est pas épargné par la sécheresse. C'est le constat de la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Par **Le Dauphiné Libéré** - Hier à 16:00 | mis à jour aujourd'hui à 07:31 - Temps de lecture : 1 min

🔖 | Vu 5078 fois



Au barrage de Charmes-sur-Rhône, ce mardi 2 août 2022. Photo Le DL /Frédérique FAYS



« Depuis les sept premiers mois de l'année, le débit moyen du Rhône est de 25 % inférieur à la moyenne des 20 dernières années. Sur ce mois de juillet 2022, le débit est de 40 à 50 % inférieur. Nous n'avons plus aucun apport des affluents. Le principal apport d'eau reste le lac Léman. »

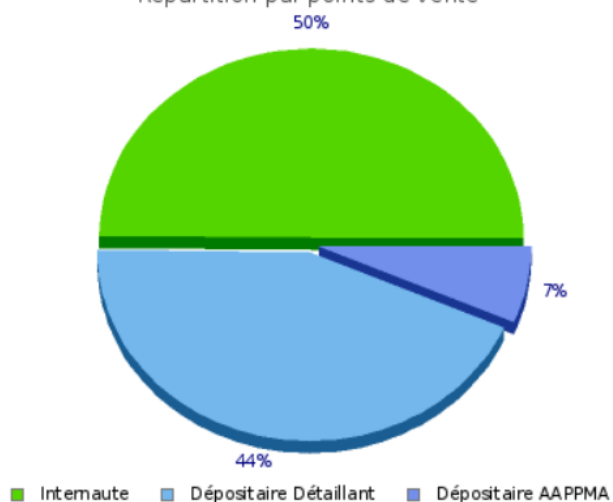
Constat très inquiétant délivré par Cyrille Chaussat, l'adjoint au directeur territorial de la Compagnie nationale du Rhône (CNR), mardi 2 août. Et ce ne sont pas les 15 prochains jours d'août qui vont apporter de bonnes nouvelles.

- Cartes de pêche par internet

Statistiques du 15/12/2021 jusqu'au 31/12/2022

Point de vente	Nbre de Commandes	Nbre de produits	Pourcentage
Internaute	14311	17389	49.83%
Dépositaire Détaillant	12525	13030	43.61%
Dépositaire AAPPMA	1882	2205	06.55%
Total	28718	32624	100%

Répartition par points de vente



Des reportages photos

2 reportages photos ont eu lieu durant l'été 2022, le premier dans le massif de l'Oisans afin de créer du contenu.

Crédit photo : Rémi Masson



Le second fut du « street fishing » en collaboration avec le département et dans les rues de Grenoble.

Crédit photo : Pascale Cholette



Des vidéos

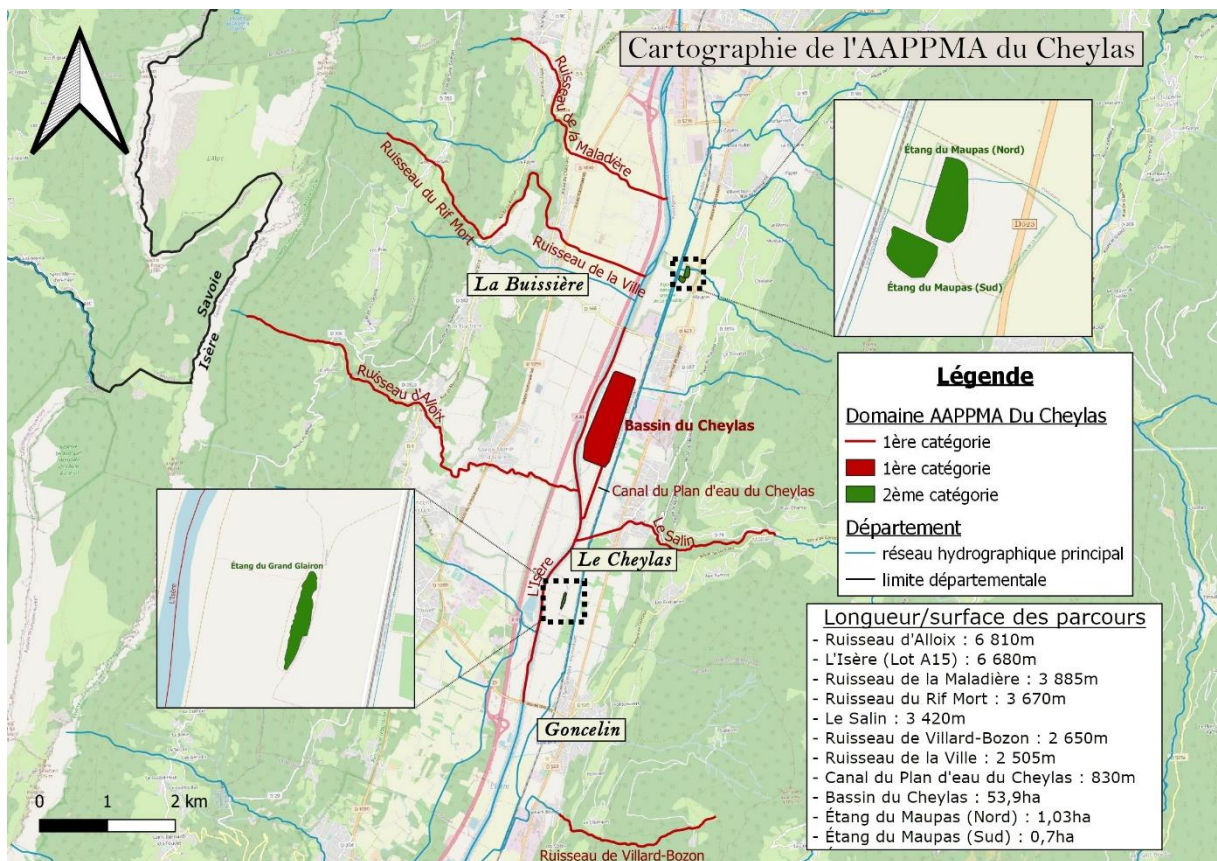
Cette année, peu de vidéo ont été réalisées par la fédération. Beaucoup d'images de drone ont été tournées afin de préparer du contenu notamment sur les travaux de l'étang à Saint Quentin sur Isère. Une vidéo a été réalisée à la suite de l'étude lac de montagne sur le massif de Belledonne. L'occasion d'expliquer par des images les différents types de protocoles scientifiques utilisés. Cette vidéo n'a pas été publiée sur les réseaux sociaux mais vous pourrez la découvrir durant l'assemblée générale !

Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=OY-eSmNUNAK>

1.2 - SIG *AAPPMA

- Gestion des baux :

La cartographie du domaine des AAPPMA se poursuit et est dans la phase finale : affinage des limites entre associations, des parcours en cogestion rive-droite/rive-gauche, calcul des linéaires et surface de domaine. Des cartes de domaine ont été fournies aux AAPPMA, ainsi que des cartes « personnalisées » faisant apparaître les éléments désirés. Ce travail se poursuit en 2023



Exemple domaine cartographique AAPPMA du Cheylas

1.3 - Réserves de pêche 2022-2026

Début 2022, un arrêté préfectoral quinquennal a été signé pour définir les réserves de pêche pour la période 2022-2026. L'administration avait demandé des éléments complémentaires pour plusieurs réserves (pêches d'inventaire d'état initial pour suivi), qui ont été réalisées en 2022. À la présentation des résultats de ces inventaires, trois réserves ont été rajoutées à l'arrêté quinquennal via un avenant, paru début 2023.



Exemple de tracé réserve sur le Furon

VII – DES MOYENS NOUVEAUX MIS EN PLACE AU SEIN DE LA FEDERATION :

1 – DES MOYENS NOUVEAUX MIS EN PLACE AU SEIN DE LA FEDERATION :

1.1 – Nouveau, un plan de communication :



Conscient de nos retards en communication et dans un souci d'être de meilleurs communicants la Fédération a fait appel à une consultante indépendante spécialisée en communication.

Un état des lieux, constat de base à l'élaboration d'une stratégie de communication a été réalisé, et cette contextualisation a permis de rédiger un plan de communication qui permettra de tenir un planning d'action priorisé en fonction des objectifs de la Fédération pour les années à venir.

1.2 – Offre promotionnelle : carte d'automne

En 2021, l'offre promotionnelle d'automne avait été mis en place afin de promouvoir la pêche après le confinement. Sur l'année 2022, cette offre a été reconduite. Le nombre de carte vendue (-50% du prix initial) a augmenté de 28% entre 2021 et 2022 pour atteindre 205 cartes.

1.3 – Guide de pêche 2023 : nouveaux visuels



1.4 – Tourisme pêche :

- Les hébergements labellisés « pêche » :

Référencés sur le réseau des SAPL mais également via Alpes IsHere et les Offices de tourisme, les hébergements pêche sont des hébergeurs mettant à disposition divers services facilitant l'accès à la pêche pour leurs clients. Il y en a 7 dans le département, nous vous invitons à prendre contact avec notre service développement pour développer cette offre sur vos territoires.

- Valorisation du plan d'eau du Buclet pour une activité halieutique

Une étude a été menée en collaboration avec le bureau d'étude A2H concernant les éventuelles possibilités de développer l'offre pêche sur le lac du Buclet à Bourg d'Oisans. Diverses réunions avec les nombreux acteurs gravitant autour de ce projet ont eu lieu, une synthèse est en cours.

- Les parcours pêche famille, passion et découverte :

Afin de proposer des sites clairement identifiables selon les besoins de chacun, de valoriser le travail des AAPPMA, de renforcer les liens entre les organismes en charge du développement touristique (office de tourisme, département, commune) et les SAPL (Structure Associatives de la Pêche en France).

La Fédération encourage les AAPPMA à être porteuse de ce type de projet et les soutiendra financièrement et administrativement.

Bienvenue

AAPPMA : Belledonne

Commune de La Terrasse Lac de La Terrasse

Peuplement piscicole :

- Pêche commune
- Brochet
- Tanche
- Black-bass
- Poissons blancs
- Carpe
- Pêche sportive
- Exotisme américaine

INDÉSIRABLES

RESPECTEZ CE SITE. NE LARBEZ PAS DE DÉCHETS DANS LA NATURE. EN CAS DE POLLUTION, BRACONNAGE, DU DÉGRADATION, MERCI DE CONTACTER LA GENDARMERIE.

RÈGLEMENTATION PARTICULIÈRE AFFICHÉE AU DOS DU PANNEAU

- REMBSE À L'EAU DES POISSONS OBLIGATOIRE
- BARBECUE INTERDIT
- ORDREMENT DES PAYSAGES
- PÊCHE DE NUIT INTERDITE

LA TERRASSE

- Surface : 4,5 ha
- Catégorie : 2
- AAPPMA : Belledonne
- Association : néo-républicaine
- Commune : La Terrasse
- Pêche autorisée : en float tube et sur la berge nord
- Secteur base de loisirs INTERDIT

Vous êtes ici

ISÈRE

www.peche-isere.com

www.cartedepêche.fr

La Région Auvergne-Rhône-Alpes



- **Gestion du logiciel Isère Outdoor** : Nous avons repris contact avec le département pour la mise à jour de ce logiciel en rapport avec le logiciel Géopêche. Des projets sont à l'étude.



1.5 - Gestion du logiciel Géopêche :

Mise à jour du logiciel Géopêche sur les éléments suivants :

- Les réserves / no kill
- Les étangs / lac de montagne
- Les hébergements pêche
- Les parcours carpe de nuit, float tube, handipêche
- Les revendeurs carte de pêche

Une nouvelle version de Géopêche est en cours pour 2023.



2 – La participation aux évènements :

Compte tenu des conditions climatiques très chaudes et très sèches pour la saison, certaines AAPPMA ont été contraintes d'annuler ou de reporter les journées de fêtes de la pêche. 17 AAPPMA ont tout de même pu assurer leurs animations.



Le 28 et 29 mai 2022 ont eu lieu les championnats du monde de pêche aux appâts naturels à Pont de Chéruy sur la Bourbre. Un évènement regroupant plusieurs nations, avec une belle réussite.

Coupe de la fédération :

Au total 32 concours ont eu lieu cette année !

Ces concours ont montré un fort intérêt cette année avec environ 190 pêcheurs. Remerciement à Patrick Mallaval pour son implication.

Salon un dimanche en nature dans le parc des Chambarans :

Le Dimanche 4 Septembre 2022 a eu lieu une nouvelle édition du salon des usagers de la nature « un dimanche en nature ». Aux côtés des chasseurs, cueilleurs, randonneurs, agriculteurs, forestiers mais aussi des familles... La Fédération de pêche de l'Isère a animé un stand afin de divertir les plus jeunes avec son simulateur de pêche et informer les plus grands, le tout dans une ambiance conviviale ! Une animation pêche au coup et à la carpe était également proposée.

Ainsi, plus de 3 000 visiteurs du salon ont pu faire un passage au stand de la Fédération de Pêche pour s'essayer sur le simulateur ou discuter avec les élus et salariés de la Fédération. Nous remercions la Fédération de Chasse de l'Isère pour cette belle journée !

SAINTE-PIERRE-DE-BRESSIEUX

Un "Dimanche en nature" pour des milliers d'Isérois

Ce 4 septembre, de nombreuses animations étaient proposées au parc naturel de Chambaran. L'objectif ? Que chacun apprenne les bonnes pratiques au sein des magnifiques espaces naturels de l'Isère.

La Fédération départementale des chasseurs de l'Isère a organisé, ce 4 septembre, l'événement "Un Dimanche en nature" salon des usagers de la nature et du vivre-ensemble, au parc naturel de Chambaran à Saint-Pierre-de-Bressieux.

Grâce au partenariat avec la Fédération de randonnée Isère, la Mountain Bikers Foundation, l'Office national des forêts, la Chambre d'agriculture et l'Office français de la biodiversité, plus de 45 stands et activités ont pu être animés et présentés aux nombreux visiteurs. À midi, plus de 2 000 entrées avaient été enregistrées ! En fin de journée, le record de l'année dernière de 3 000 visiteurs a donc sans doute été battu.

"Être vu, être entendu et être courtois"

Au sein du parc, après avoir croisé les daims, les biches, les paons ou les chèvres, les visiteurs pouvaient déambuler d'un stand à l'autre et découvrir les auteurs, les peintres, les associations spécialisées, les couteliers, la sellerie, le monde des apicul-



À midi, on comptabilisait plus de 2 000 entrées, dont plusieurs élus et officiels. Photos Le DL/M.M.



teurs, les membres du Club national des bécassiers, l'exposition sur les champignons et bien d'autres acteurs du monde des usagers de la nature. Les enfants n'étaient pas en reste, avec les balades en calèche, les tours à dos de poneys, le tir à la carabine à plomb, le moulage des empreintes, le simulateur de pêche, la pêche en étang ou encore le simulateur de VTT. Les chasseurs, à une semaine de l'ouverture, pouvaient régler leur fusil ou participer à un ball-trap. Les ateliers de "tir à l'arc trap", d'initiation au vélo électrique ou le tir aux armes préhistoriques ont aussi connu un joli succès.

L'objectif de l'ensemble des partenaires organisateurs, avec

cette manifestation, est de promouvoir le vivre-ensemble au sein de la nature, ainsi que les bonnes pratiques avec le slogan "Être vu (avec le gilet fluo et le tour de cou orange), être entendu (avec la clochette) et être courtois". Par ailleurs, l'application Land share, qui se développe rapidement et qui permet de localiser les zones de chasse en temps réel a aussi été présentée. En fin de matinée, de nombreux élus, le président de l'association départementale des maires ruraux et les représentants de la Chambre d'agriculture et de la Fédération de chasse ont suivi une visite guidée pour mieux comprendre les enjeux du vivre-ensemble en nature.



Les enfants pouvaient tirer à la carabine à plomb, faire des balades en calèche ou des tours à dos de poneys.

3 – ANIMATIONS AUPRES DES JEUNES :

3.1 – Les initiations pêche :



Photo : étang des marais à Mens

En 2022, nos animateurs sont intervenus auprès de 630 jeunes et 62 adultes initiés à la pêche sur l'ensemble du département. Ces interventions se font en collaboration avec des centres de loisirs, centre d'accueil, camping, etc.

L'objectif a été atteint puisque celles-ci se sont vu triplées par rapport à 2021.



Comme en 2021 le département a fait appel à la Fédération dans le cadre des « escapades sportives ».

La Fédération a été sollicité à 3 reprises cette année, une de ces animations s'est faite en collaboration avec les ENS à l'étang de Montjoux.

3.2 - APN :

En 2022, le département de l'Isère compte 6 ateliers Pêche Nature :

- Grenoble
- Sud-Grésivaudan (st Marcellin)
- Le Cheylas
- Cognin-les-gorges
- Saint-Laurent-du-Pont
- Vienne

Un nouvel APN est en cours de création et devrait voir le jour en 2023 : l'APN de Bourg d'Oisans

Véritable outil de formation de futurs pêcheurs qualifiés mais aussi de futurs bénévoles, les APN sont soutenus financièrement et techniquement par la Fédération Départementale de pêche de l'Isère mais également par la FNPF.

Ils impliquent également des guides de pêche, permettant ainsi le travail conjoint et collectif de divers acteurs de la pêche.

Que fait la fédération pour les Ateliers Pêche et Nature ?

Afin de dynamiser les APN, la fédération met à disposition ponctuellement ses animateurs, propose des visites de la MPN, accompagne administrativement et finance à hauteur de 1 500 € toutes dépenses liées au fonctionnement de l'APN. Une formation aux premiers secours a été organisée en fin d'année à destination des animateurs bénévoles, une prochaine formation d'information des animateurs bénévoles a été animée par nos animateurs en mars 2023.

Un battle APN départemental a eu lieu à la base de loisirs du Bois Français, les Ateliers de Vienne, St-Marcellin et de Cognin se sont rencontrés pour disputer un concours de pêche des carnassiers aux leurres. Cette première édition du battle APN a été remportée par St-Marcellin ! Nous espérons pouvoir renouveler en 2023 les challenges interdépartementale !

Photos : bois français



3.3 - Animations scolaires :

Le pôle animation a poursuivi ses interventions en milieu scolaire, sur les bassins versants de Paladru-Fure-Morge et Sud Grésivaudan, nouveauté de cette année : l'école de St Romain de Surieu a bénéficié de 3 séances dans le cadre de la Commission Locale de l'Eau secteur BLV (Bièvre-Liers-Valloires). La encore, les chiffres montrent une net augmentation du nombre d'enfants sensibilisés aux milieux aquatiques ! Un peu plus de 250 jeunes ont ainsi pu découvrir les milieux aquatiques contre 150 en 2021.

Au programme

- Cycles de l'eau domestique/naturel et gestes écocitoyens
- Pêche des petites bêtes de la rivière
- Découverte de la truite et son cycle de vie
- Mise en place d'un aquarium dans la classe
- Découverte des poissons d'eau douce par la pratique de la pêche



Photo : étang Pommiers de Beaurepaire

4 – ANIMATIONS DU RESEAU :

4.1 – Formation des gardes particuliers :

Au cours de cette année, il y a eu trois formations initiales le 4 et 11 février, le 29 avril et 6 mai ainsi que le 4 et 18 novembre. Une dizaine de personnes étaient présentes lors de chaque formation.

Un moment de convivialité (formation et repas) a été partagé avec les gardes pêche du département le 23 Septembre 2022 au siège de la fédération. Pierre Chabriere et les gardes de la fédération étaient présents. L'occasion de revenir sur les expériences de chacun. Une vingtaine de personnes avaient fait le déplacement.



4.2 – Réunions de bassin versant :

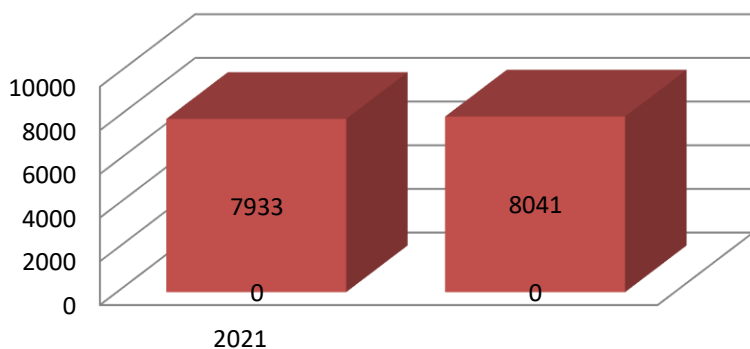
Toujours dans le but de travailler en étroite collaboration avec les AAPPMA, 10 réunions de bassin versant ont eu lieu en 2022.

VIII – Partie financière :

Cartes interfédérales

2021 = 7933 2022 = 8041

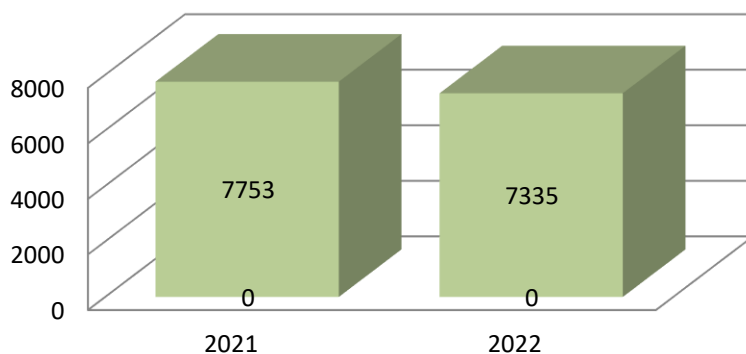
Evolution + 108 soit **+ 1,36 %**



Cartes majeures

2021 = 7753 2022 = 7335

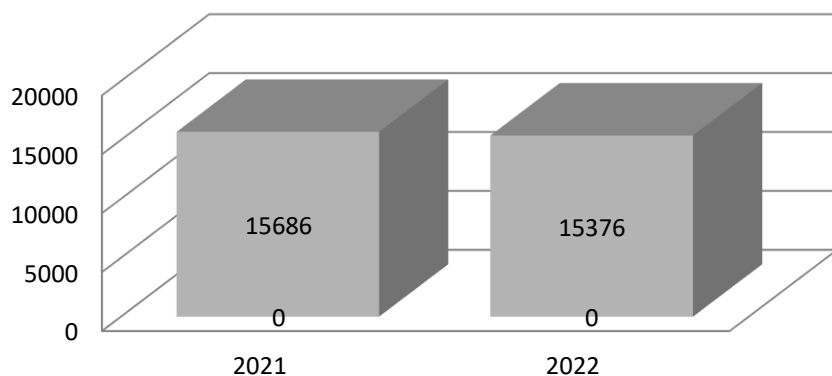
Evolution - 418 soit **- 5,39 %**



Cartes interfédérales + majeures

2021 = 15686 2022 = 15376

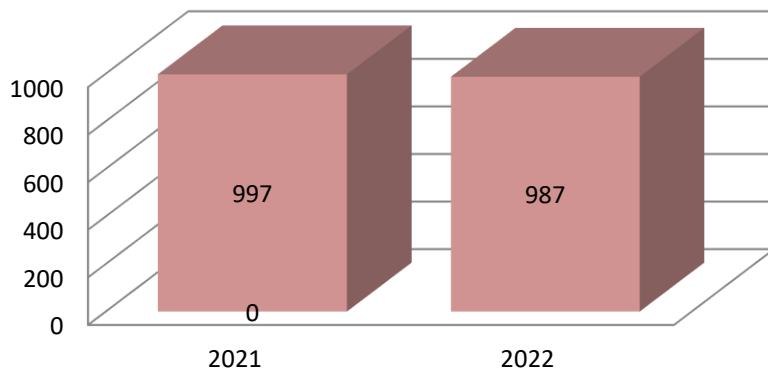
Evolution - 310 soit **- 1,98 %**



Cartes femmes

2021 = 997 2022 = 987

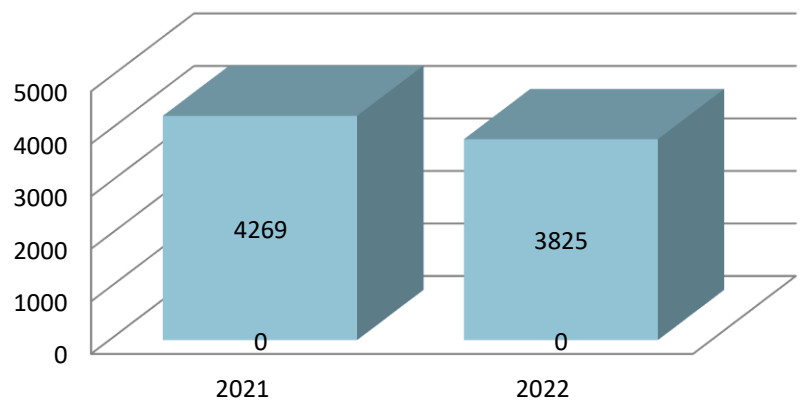
Evolution - 10 soit **- 1 %**



Cartes -12 ans

2021 = 4269 2022 = 3825

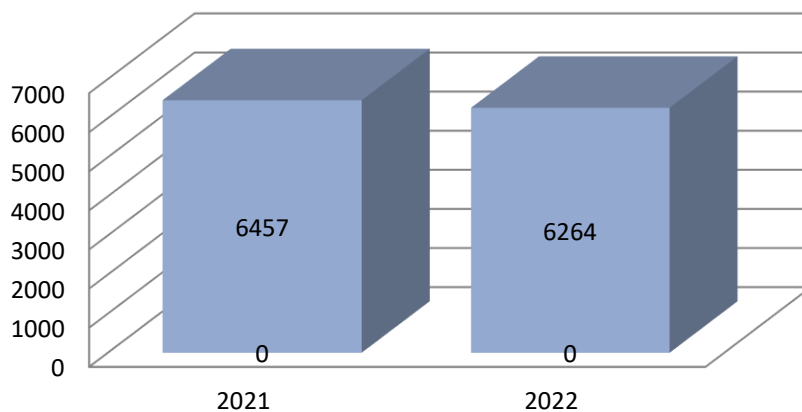
Evolution - 444 soit **- 10,40 %**



Cartes journalières

2021 = 6457 2022 = 6264

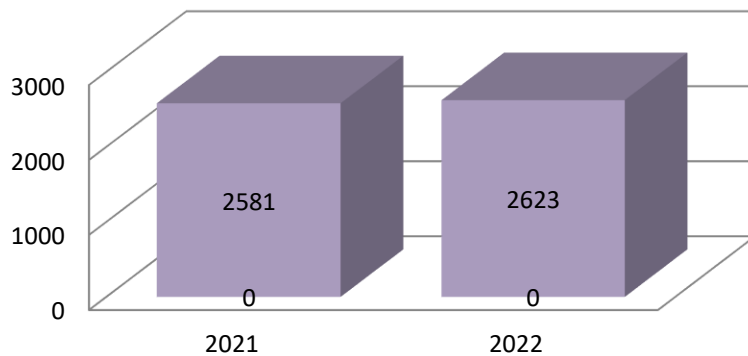
Evolution - 193 soit **- 2,99 %**



Cartes mineures

2021 = 2581 2022 = 2623

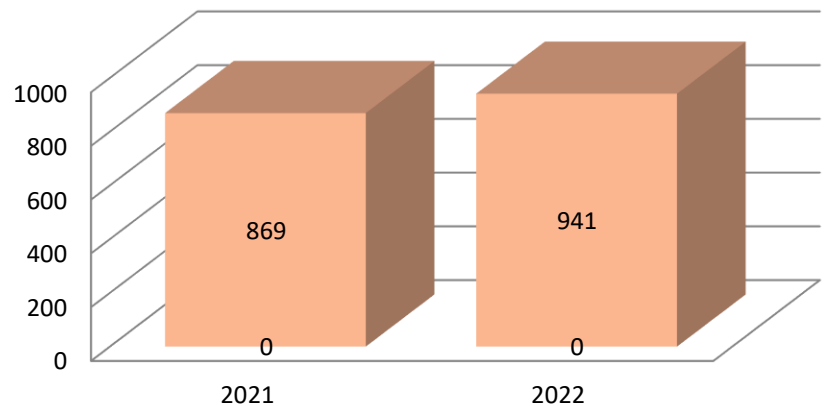
Evolution + 42 soit **+ 1,63 %**



Cartes hebdomadaires

2021 = 869 2022 = 941

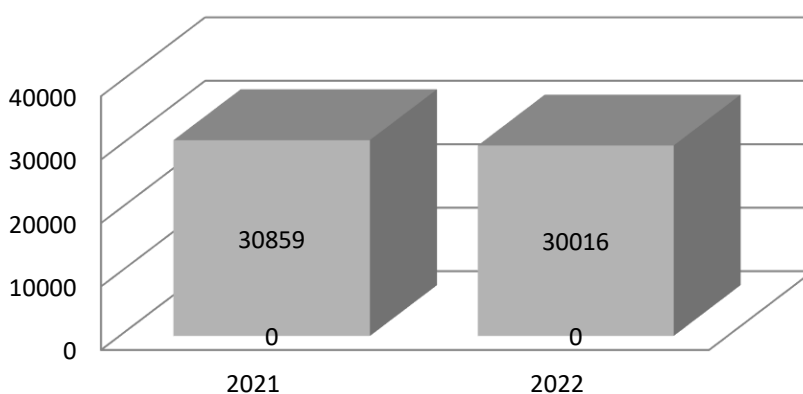
Evolution + 72 soit **+ 8,29 %**



Effectif total

2021 = 30859 2022 = 30016

Evolution - 843 soit **- 2,73 %**



Gestion de la structure :

Comme chaque année, le site tel qu'il est configuré nécessite d'y consacrer des moyens humains : entretien des abords, tonte, taille des arbres, Il en est de même pour le parc de véhicules, les commandes et entretien du matériel et les divers travaux à la Fédération qui seront engagés (garage, apprentis et toit, arceaux lampadaires)

Gestion administrative :

Là encore, identique aux années précédentes les moyens humains non négligeables doivent être consacrés à la gestion administrative et comptable de la Fédération : Réunions CA - Bureaux (préparation, participation, comptes Rendus), réunions AG – Réunion Présidents (préparation, participation et comptes rendu), réunions élus – salariés, gestion FD globale (courrier, divers prestataires, assurances) et standard, commandes timbres/papeterie, gestion financière dont budget, financements, réunions et paies, élections fédérales, contact avec les AAPPMA : travaux et bilans, formations des AAPPMA : statuts, règlementaire, carto,

A l'automne, suite au départ de la directrice, une réorganisation provisoire a été opérée en interne dans l'attente de la restructuration des pôles.

IX - RECIPROCITE

Fusions d'AAPPMA

Fusion d'Allevard et la Ferrière : Allevard & son Canton

Fusion Beaurepaire et Revel : Les truites de l'Oron et du Dolon

La fédération est composée de 66 AAPPMA d'autres fusions sont d'actualité, pour tout projet de fusion, merci de prendre contact avec la fédération pour vous aider dans vos démarches.

Jean – François Bigot – document à fournir – 3 pages

Homage aux membres disparus

Président AAPPMA :

Monteynard : Mr Guignier Christophe

La Tour du pin : Mr Trolliet Jean

Garderie :

Gérard Barazzutti membre de l'AAPPMA de Voiron

Brice Inard membre de l'AAPPMA de Cognin les Gorges

Alain Guillermet membre de l'AAPPMA de Pont de Chérucy

X- ADHERENTS

Début 2023, le département compte 66 associations ci-dessous listées :

ALLEVARD

ALLEVARD & SON CANTON
CHAUVEL PHILIPPE

BELLEDONNE

BELLEDONNE
TAPIAS DANIEL

CHAMP/DRAC - JARRIE

LA GAULE DE CHAMP - JARRIE
MARIOTTE BENOIT

COGNIN LES GORGES

LES GORGES DU NAN
BITH FRANÇOIS

COUR ET BUIS

COURS ET BUIS
PIOT PAUL

LA FORTERESSE

LA GAULE DE LA FORTERESSE
JULLINS FRANCK

GRESSE EN VERCORS

LA GAULE DU GRAND VEYLONT
VALLIER JOSSELIN

HEYRIEUX

L'ARC EN CIEL
BERGERET MARCEL

MARCILLOLES

L'ARC EN CIEL DE LA BIEVRE
MALJOURNAL RÉMI

MONTEYNARD

MONTEYNARD AVIGNONET
GUIGNIER CHRISTOPHE

PALADRU

LES PECHEURS DU LAC DE PALADRU
GUILLAUD DENIS

PONT DE CHERUY

ASSOCIATION DES PECHEURS
BISTER ALAIN

BEAULIEU

LA TRUITE DU VEZY
LEPROHON CEDRIC

BOURG D'OISANS

LES PECHEURS D'OISANS
HENINE FRANCOIS

CHANAS

AMICALE PECHE CHANAS
PLANTIER JACQUES

CORPS

LA GAULE DE LA SEZIA
MACE GUILLAUME

EYBENS

LA GAULE EYBINOISE
PEREIRA JOSÉ *

LE FRENEY D'OISANS

L'ARC EN CIEL HAUT OISANS
ARNOL ALAIN

LE GUA

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA GRESSE
VALMARO THIERRY

IZEAUX

LES PECHEURS IZEAUX - ST PAUL
ARNAUD YOHAN

MENS

PECHEURS A LA LIGNE DE MENS
PERRIER BERNARD

LA MURE

UNION DES PECHEURS DE LA MATHEYSINE
GAUTHIER ROGER

PEAGE DE ROUSSILLONPENOL - FARAMANS

L'ABLETTE RHODIENNE
ROSTAING CHRISTIAN

PONT DE CLAIX

AMICALE DES PECHEURS
COSTA SÉBASTIEN

BEAUREPAIRE – REVEL TOURDAN

LES TRUITES DE L'ORON ET DU DOLON
BURTIN PASCAL

BOURGOIN JALLIEU

LA GAULE DE BOURGOIN
PERRIN JORIS

LE CHEYLAS

LES 2 RIVES
VERNUCCI GIUSEPPE

LA COTE ST ANDRE

LA FARIO DE LA BIEVRE
CUCCARO CEDRIC

GRENOBLE

UNION DES PECHEURS
PETITPAS STEPHANE

IZERON

LA GAULE D IZERON
VIAL DIDIER

MOIRANS - VOREPPE

UNION DES PECHEURS
CASSERINI GILLES

LA FARIO DES EYDOCHES

LA FARIO DES EYDOCHES
ROUQUETTE DIDIER

PONT EN ROYANS

PONT EN ROYANS
ALLEMANY BERNARD

PONTCHARRA

LA GAULE DU BRED
RENARD PHILIPPE

RIVES

LA GAULE DE LA VALLEE DE LA FURE
QUICHANTE MICHEL

SASSENAGE

LA TRUITE DE SASSENAGE
DELALANDE DAVID-ALEXANDRE

ST ANTOINE L'ABBAYE

LA GAULE ANTONINE
ROUX STÉPHANE

ST CHRISTOPHE EN OISANS

LA GAULE CHRISTOLAISE
PUYAL VINCENT

ST GEORGES DE COMMIERS

LA GAULE DES COMMIERS
BONO LUCIEN

ST LAURENT DU PONT

LES PECHEURS DU HAUT GUIERS
GUITTAT MARCEL

ST PIERRE D'ENTREMONT

UNION DES PECHEURS DES ENTREMONT
PYTHON OLIVIER

LA TOUR DU PIN

LA TRUITE TURRIPINOISE
CHRISTIAN REVERAUT

VEUREY NOYAREY

LA TRUITE DU RUISSET
BONZI HERVÉ

VILLEFONTAINE

LA CANNE DE VILLEFONTAINE
NIOT SYLVIE

VIZILLE

LA GAULE VIZILLOISE
DESCHAMPS ANDRÉ

RENCUREL

LA BOULOUVENNE
LOCATELLI PATRICE

ROVON / ST GERVAIS

ROVON/ ST GERVAIS
BIMMEL FLORIAN

SECHILIENNE

LA GAULE DE SECHILIENNE
LAZZAROTTO LAURENT

ST BARTHELEMY

LA TRUITE DE ST BARTHELEMY
LHORME MARTIAL

ST GEOIRE EN VALDAINE

LA GAULE VALDAINOISE
MALLAVAL PATRICK

ST JEAN DE BOURNAY

UNION des PECHEURS de la GERVONDE
MARCON JOSEPH

ST MARCELLIN

LA GAULE ST MARCELLINOISE
MOREL ALAIN

ST SIMEON DE BRESSIEUX

LA GAULE DE LA BAÏSE
GAUTHIER MICKAEL

TULLINS

UNION DES PECHEURS
DUFRESNE MICHEL

VIENNE

LES PECHEURS GERE RHONE
NAQUIN MICHEL

VINAY

L'ARC EN CIEL VINOISE
FILLET-COCHE BERNARD

VOIRON

LES PECHEURS DU VOIRONNAIS
FLEURY JEAN-LOUIS

REVEL TOURDAN

LES AMIS DU DOLON
MERMET PIERRE

ROYBON

LA PECHE DE LA HAUTE GALAURE
LUCIANO JEAN-MARC

ST ANDRE LE GAZ

LA GAULE DE ST ANDRE
VILLETON GUY *

ST BUEIL

LA GAULE DE ST BUEIL
PICCARRETA ANTOINE

ST GEOIRS

LA GAULE DE ST GEOIRS
GUILLET MAURICE

ST MICHEL DE ST GEOIRS

SAINT MICHEL / BRION
ALVARES CHRISTIAN *

THEYS

LA TRUITE DE THEYS
DALBAN-CANASSY SYLVAIN

VALBONNAIS

LA TRUITE DE LA BONNE
DONATI LOUIS

VILLARD DE LANS

LA TRUITE DU PLATEAU
BELLE PATRICE

VIRIVILLE

LA GAULE DE LA PEROUSE
ARDAIN ANDRÉ

AD PECHEURS ENGIN

ADAPAEF - LA MAILLE DE L'ISERE
FAVIER PIERRE

XI- LES PROJETS FEDERAUX EN 2023

1- Partie développement

- Participation à divers salons

Le Carrefour National de la Pêche et Loisir

Le Carrefour National de la Pêche et Loisir s'est tenu du 20 au 23 Janvier 2023 au zénith de Clermont Ferrand avec 22800 visiteurs. 5 salariés et 4 élus étaient présents tout le week-end afin de promouvoir le territoire Isérois et de répondre aux éventuelles questions.



Un dimanche en nature



Le 6 Septembre prochain se tiendra une nouvelle édition du Salon un dimanche en nature dans le parc des Chambarans. L'occasion pour la fédération d'être présente et de faire découvrir la pêche au plus grand nombre.

Salon des étangs privé 2023

Participation de la fédération au salon des étangs privé fin Mai 2023 organisé par Etangs Isère.



- Rencontre avec les offices de tourisme pour renforcer les partenariats



- Flyer 2023 Institutionnels et MPN

Un des axes du plan de communication est l'élaboration de flyers : un flyer de présentation de la fédération à destination des partenaires institutionnels et un 2nd flyer de présentation des projets liés à la MPN. Ce dernier est à destination des partenaires financier de cette opération et pour les futurs partenaires (centres de loisirs, colonies de vacances, scolaires, MJC, etc).

La Fédération de Pêche de l'Isère

Sa mission
Permettre et faciliter une pêche de loisir durable pour tous, dans des paysages exceptionnels, tout en préservant les milieux aquatiques locaux.

Ses actions

- 1 Créer, protéger, surveiller et valoriser le milieu aquatique et le domaine piscicole.
- 2 Développer, animer et promouvoir la pêche de loisir.
- 3 Sensibiliser à l'environnement et au développement durable.
- 4 Coordonner et aider les actions des 66 Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPMA) de l'Isère.

Le rôle de la Maison de la pêche et de la nature
Un lieu idéal pour accueillir les enfants du CP au CM2 et leur proposer des programmes à la carte autour de différentes thématiques liées à l'eau et l'environnement :

- L'In'eau
- Comprendre la biodiversité
- Découvrir les poissons d'eau douce
- Voir et pratiquer grâce à la mare pédagogique

Un outil d'apprentissage et d'expérimentation
au ponton du Victoria

Création en 2015

Accès à partir de 6 ans

1 Hectare de terrain extérieur

3 Aires éducatives : observation, compréhension, pratique

De nouveaux projets pour 2023

- Création d'un étang à valeur pédagogique.
- Révision de l'offre globale proposée avec la mise en place d'un parcours pédagogique et numéroté.
- Réaménagement de la mare pédagogique permettant d'accueillir davantage d'enfants à la fois au bord de l'eau.
- Mise en place de Fresques murales et interactives, exposition de matériel anciens.
- Amélioration des locaux afin de les rendre plus accueillants et plus modernes.

Les objectifs

- 1 Accueillir plus d'enfants et dans de meilleures conditions.
- 2 Améliorer les outils pédagogiques et les moderniser.
- 3 Aller plus loin dans la découverte de la pratique de la pêche et ses techniques.
- 4 Développer l'offre pédagogique et l'attractivité du site.

Coût des travaux

1^{ère} phase : construction de l'étang environ 500 000 €

2^{ème} phase : Etude de fonctionnement de la maison de la pêche et travaux de réhabilitation 70k€

Planning des travaux

Septembre 2023 : Inauguration et inauguration de l'étang

2024-2024 : Modernisation de la maison de la pêche

Plus de 30 000 cartes de pêche sont vendues chaque année sur le département de l'Isère via le site internet www.cartedepêche.fr et son réseau de dépositaires.

Nous réalisons chaque année un dépliant de pêche pour guider, encadrer et expliquer la pêche sur le territoire à tous les pêcheurs occasionnels ou réguliers.

Nous avons à cœur de faciliter l'accès, le fonctionnement et la sécurité de tous les pêcheurs sur notre territoire exceptionnel, entre lacs de montagne, torrents, étangs et rivières de plaine.

Tous les types de pêche y sont possibles, pour tous les amoureux de la nature qui souhaitent (ré) découvrir ce sport ou loisir seul, entre amis ou en famille.

Une équipe de 11 élus et 10 salariés couvre chaque jour pour le développement durable de la pêche amateur.

Nos projets

En lien avec nos nombreux partenaires institutionnels, privés ou encore l'Agence de l'eau nous réalisons chaque année de nombreuses études sur les milieux aquatiques.

Nous participons également à des chantiers et travaux pour :

- Renforcer et diversifier les écoulements des cours d'eau
- Réaménager leurs abords pour favoriser leur accès au plus grand nombre

Nous nous constituons également partie civile pour des affaires juridiques telles que les pollutions sur les milieux aquatiques ou encore la lutte contre l'implantation de microcentrale hydroélectrique...

Nos animations

Maison de la Pêche et de la Nature

Afin de sensibiliser les enfants à la biodiversité et à la fragilité du milieu aquatique nous accueillons les élèves du CP au CM2, à notre Maison de la Pêche et de la Nature à Saint-Quentin-sur-Isère et leur proposons un programme à la carte et ludique pour :

- Découvrir le milieu aquatique grâce à une mare et à des outils sur différents thématiques
- Comprendre le milieu naturel et les espèces grâce à des outils sur différents thématiques
- Pratiquer la pêche et ses techniques grâce au moulinet plan d'eau inauguré en 2022

Nos enjeux

- Ecologiques** : nous réfléchissons à des modes de gestion adaptés aux changements climatiques, devons préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides en particulier agit sur la morphologie et le déclinaison.
- Politiques** : nous défendons et valorisons le monde halieutique ainsi que le département de l'Isère comme destination pêche pour le tourisme.
- Associatifs** : nous devons donner la possibilité aux structures d'être force de proposition au niveau départemental, permettre qu'elles aient plus de moyens, recruter de nouveaux bénévoles et améliorer la surveillance et la gestion du domaine de pêche.

Nos stages découvertes pêche et milieux aquatiques

Pour découvrir la pêche avec des animateurs professionnels en petits groupes sur une ou plusieurs journées ou bien pour découvrir les milieux aquatiques, nos animateurs se déplacent sur l'ensemble du territoire isérois pour tous les types de public.

Pour les particuliers nous proposons des activités gratuites et ouvertes à tous appelées « Les Echappées Pêche ».

- Ponton à Roybon

Un ponton PMR sera installé sur le lac de Roybon afin que les personnes à mobilité réduite puissent pratiquer leur loisir confortablement.

- Nouveau site internet

Dans l'année, le site internet de la fédération fera peau neuve ! Une nouvelle arborescence est à l'étude afin de simplifier le site et de trouver plus facilement les éléments que l'on recherche.

- Etude stratégique du fonctionnement de la maison de la pêche existante en vue de la construction d'un plan d'eau

En parallèle de la construction de l'étang attenant à la MPN, la Fédération a fait appel à un bureau d'étude afin de bénéficier d'une expertise concernant les potentialités du site en matière d'offre pédagogique et d'attractivité.

Un rapport d'étude avec des propositions de développement de la MPN a été rendu par notre prestataire et des actions d'aménagements en découleront en 2023 et 2024.

- **Développement de la Maison de la Pêche et de la Nature**

Afin d'améliorer les animations proposées et offrir de nouvelles activités, plusieurs projets vont voir le jour en 2023 :

- Révision de l'offre globale proposée avec la mise en place d'un parcours pédagogique et numérique
- Réaménagement de la mare pédagogique permettant d'accueillir davantage d'enfants à la fois au bord de l'eau
- Mise en place de fresques murales et interactives, exposition de matériel ancien

La Maison de la Pêche et de la Nature bénéficie d'un peu plus de 1 ha de terrain idéalement situé au pied du Vercors, afin de limiter les aménagements sur son site la Fédération souhaite mettre en place un parcours numérique à valeur pédagogique. Cette application permettrait à la Fédération de transmettre de nombreuses informations et messages à ses visiteurs sans encombrer le site de la Maison de la Pêche de panneaux d'information coûteux et vite obsolètes. Des QR codes seront judicieusement placés ou cachés sur le site permettant d'ancrer l'application au terrain.

Le projet consiste à distribuer des tablettes tactiles aux enfants qui se mettraient en groupe de 4 ou 5. Ces applications restent connectées à la réalité et sont conçue pour inciter les visiteurs à découvrir et observer leur environnement en se laissant guider vers des points d'intérêt ou de façon plus active en recherchant des indices, en résolvant des énigmes.

Deux parcours ont été identifiés : un parcours type balade pédagogique à destination des scolaires et un parcours type Explor Game Découverte à destination des centres de loisir, mjc, espaces jeunes, etc
...



Des fresques vont être réalisées par la société grenobloise « murale studio », l'idée est de faire ressortir une ambiance milieux aquatiques avec des dessins subaquatiques sur les locaux extérieurs.

- **Réorganisation des bureaux avec adaptation du mobilier dans les locaux de la Fédération**

En vue de l'inauguration de l'étang fédéral et de la maison de la pêche l'été prochain.



- **Changement du mobilier dans les locaux**

En vue de l'inauguration de l'étang fédéral et de la maison de la pêche en septembre prochain, les élus ont la volonté de changer une partie du mobilier de la fédération. Cela aura pour but de redonner un nouvel élan de modernisme à la fédération.

- **Formation des gardes ENS du département au module 3 de garde pêche**



Formation des gardes ENS du département par la fédération.

- **Etude du projet global de développement de la pêche sur la basse Isère (St Gervais-Beauvoir)**

La fédération souhaite développer la pratique de la pêche sur la partie aval de l'Isère, où la diversité des espèces présentes offre de bonnes opportunités halieutiques. Des projets de création/rénovation de mise à l'eau sont à l'étude, et des réflexions sont conduites sur la création de postes de pêche, avec pour inspiration les aménagements réalisés récemment par la Fédération de Pêche de la Drôme sur son territoire. Des visites de ces aménagements sont prévus afin de profiter du retour d'expérience de la Fédération voisine.

2- Partie technique :

- **Etude lac de Paladru/Laffrey brochet**

En 2023, le protocole de l'étude va être fixé et les méthodes d'étude sélectionnées. La Fédération va acquérir un microscope dédié à la lecture des écailles et des otolithes, et les techniciens vont être formés dans ce sens. L'animation auprès des pêcheurs va également s'organiser afin de maximiser le nombre d'échantillons, via des campagnes de sciences participatives (prélèvements sur des poissons capturés par des pêcheurs, voir les pêcheurs eux-mêmes).

- **Etude ombre sur la Rive**



Crédit photo : Laurent Madelon

L'action consiste en la réalisation de 4 pêches électriques d'inventaire de type De Lury sur les sites pêchés en 2019 avec un complément de 4 à 5 pêches à 1 passage de type IPR pour cibler la présence d'ombrés (stade juvénile d'ombre commun).

Quatre stations de pêche d'inventaire seront équipées de sondes thermiques pour affiner le diagnostic piscicole sur une période suffisante pour englober la période estivale et hivernale.

Une interprétation des données recueillies sera faite : état des peuplements, contexte environnant et facteurs limitants... Un lien sera recherché avec les actions de restauration mises en œuvre sur le cours d'eau. Des préconisations de gestion/restauration seront proposées à la suite des études. A noter que les données piscicoles obtenues seront transmises à l'OFB. L'objectif de cette étude est d'aboutir à un plan de gestion et de faire un état des lieux avant les futurs travaux du Symbhi sur le secteur.

- **Observatoire piscicole de la Bourbre et de ses affluents**

Dans le cadre du Contrat environnemental de la Bourbre, un suivi de l'état des peuplements piscicole et de la température des cours d'eau du bassin de la Bourbre et de ses affluents sera réalisé en début contrat sur les mêmes stations de suivi de 2011 et 2016. Sur ces 14 stations, des pêches électriques d'inventaires seront réalisées et des sondes thermiques seront installées pendant la période estivale.

- **Prospections « Écrevisses à pattes blanches » sur la Romanche**

Le contrat de Rivière « Romanche » en vigueur prévoit un recensement des populations d'écrevisses à pattes blanches sur le bassin versant concerné. Ce territoire n'a jamais été prospecté auparavant dans ce cadre, malgré des signalements anciens. Deux agents prospecteront de jour, puis de nuit, des stations préalablement sélectionnées sur carte. Chaque population d'écrevisse, autochtone ou exotique, sera référencée. Les populations d'écrevisses à pattes blanches découvertes seront inscrites dans l'Atlas Astacicole Départemental.



Crédit photo : Laurent Madelon

Renfort pour cette étude d'un CDD.

- **Finalisation du PDPG**

Débuté en 2016, l'année 2023 signera la fin de la rédaction du PDPG (Plan Départemental du milieu aquatique et de Gestion des ressources piscicole). A la suite de sa parution, chaque AAPPMA et organisme partenaire du département aura la possibilité de consulter ce document et de connaître ainsi les préconisations de gestion par territoire.

- **Etude alizarine efficacité de l'alevinage**



L'année 2023 marquera la suite du projet alizarine 2022-2024 avec la réalisation de trois pêches électriques de capture sur le Rival, le Guériment et la Gresse (capture des TRF 1+). Les otolithes seront extraits à la Fédération pour envoi au bureau d'études. En parallèle, un nouveau projet 2023-2026 est en cours sur 4 nouveaux cours d'eau toujours dans l'objectif de mesurer l'efficacité des alevinages (Filet, le Laval, le Grand Riff, le Bion).

Photo illustrant le marquage alizarine des alevins

- **Petite hydroélectricité**

Dans la continuité des travaux déjà réalisés, une ressource cartographique sera créée afin d'identifier les tronçons cours circuités présents en Isère.

- **Etude passe à poisson de Beauvoir – continuité**

EDF a mandaté les Fédérations de la Drôme et de l'Isère pour assurer le fonctionnement d'un dispositif expérimental de montaison des poissons au niveau du barrage de Beauvoir à St-Romans. Des agents des deux Fédérations se rendront au barrage, plusieurs fois par semaine, afin de déplacer manuellement les poissons pris dans le dispositif, après avoir fait la biométrie des espèces ciblées par le dispositif (truite et ombre) et noter les espèces d'accompagnement. Ces données serviront ensuite à évaluer l'efficacité du dispositif et faire évoluer son fonctionnement. Ce projet est l'aboutissement de plusieurs années de discussions entre EDF et les Fédérations de la Drôme et de l'Isère, qui collaborent étroitement pour la bonne réalisation de cette opération, de la création du dispositif à sa mise en marche.

- **Pré-Etude bois Gramont**



Suite à une constatation faite par l'AAPPMA de Belledonne après l'organisation de plusieurs concours sur lac de Bois Gramont, il s'avère que les poissons déversés ne sont pas « retrouvés » lors des concours. Les techniciens de la Fédération vont tout d'abord réaliser une pré étude pour choisir les méthode d'investigation les plus adaptées pour dresser un état des lieux de la population de poisson dans le plan d'eau.

- **Pêche lamproie SIAGA**

L'étude « Lamproie de Planer » portée par la SIAGA se poursuit. En 2023, le « tracking » (recherche des poissons marqués avec des émetteurs en 2022) sera fait avant et après période de reproduction (mars/avril) pour décrire les déplacements des individus et cibler les ouvrages problématiques. De nouveaux marquages auront également lieu à l'automne. La Fédération participera à toutes ces opérations.



- **Suivis post sécheresse**

Suite à la sécheresse exceptionnelle de l'année 2022, la Fédération de pêche a été fortement sollicité pour des pêches de sauvetage par diverses AAPPMA sur l'ensemble du territoire Isérois. Certains cours d'eau étaient en rupture totale d'écoulement et cela sur plusieurs mois avec des mortalités constatées par les bénévoles des AAPPMA mais aussi par le personnel de la Fédération de pêche de l'Isère. Il est important de savoir si les milieux sont résilients vis-à-vis d'un tel événement climatique afin d'anticiper les actions futures en matière de préservation de l'ichtyofaune.



Le Rival en assec. Photo Le DL /Marine LANGEVIN

Photo du Dauphiné Libéré, article du 30 Juillet 2022 – Marine Langevin

3- Partie travaux du pôle technique

- **Travaux renaturation de la Sanne à Salaise sur Sanne**

Demande de l'autorisation de la DDT et du SIRRA, puis réalisation des travaux de diversification des écoulements et des habitats piscicoles sur la Sanne (dans le cadre du contrat de bassins Bièvre-Liers-Valloire et Sanne).

- **Travaux Ruisset, nouvelle tranche**

Des travaux de diversification des écoulements, semblables à ceux opérés en 2019 et en 2022, sont prévus dans le centre de **Noyarey** sur le Ruisset. L'objectif est toujours le même : offrir un habitat favorable à la truite commune, et des substrats lui permettant de se reproduire.

- **Travaux de restauration d'habitats aquatiques sur le Rival**

Dans le cadre de contrat des bassins Bièvre-Liers Valloire et Sanne, réalisation d'un projet de diversification des écoulements et des habitats aquatiques sur le Rival en aval de Brézins.

- **Préparation des travaux de restauration d'habitats aquatiques sur la Bourbre**

Réalisation de l'étude projet de diversification des écoulements et de création d'habitats piscicoles sur un secteur de la Bourbre homogène sur la commune de la Tour du Pin. Travaux en 2024.

- **Entretien des étangs EDF**

L'entretien des postes et accès sur les canaux EDF se poursuit. Les arbres à risques seront abattus (dans l'eau si possible, afin de créer des caches), les postes débroussaillés.

Les événements de la fédération en 2023

- **Inauguration de l'étang et de la maison de la pêche : été 2023**

- Ag des présidents : samedi 14 Octobre à Tullins